

07/10

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

Présents :

Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Pascale EISENBERGER, Inès FONTENELLE, Emeric HENRY, François HEILBRONN, Eberhard KIENLE, Chiara MARTINELLI, Olivier ROZENBERG, Dominique TAFFIN, Louise WAGENER, Dina WAKED, Raphaël ZAOUATI.

Absents ou excusés :

Laurence BERTRAND DORLEAC (procuration à Dina WAKED), Fabrice BOUDJAABA, Audrey COURIOL (procuration à Simon CORDONNIER), Françoise FURIC, Damien GARCIA, Victor GASPARD, Yannig GOURMELON, Jérôme GUEDJ, Jean-François HUCHET, Angèle KEIME-VANDUICK (procuration à Raphaël ZAOUATI), Adrien LEHMAN (procuration à Pascale EISENBERGER), Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Dina WAKED), Bathylle MISSIKA (procuration à Pascale EISENBERGER), Emma SALLEY, Catherine SUEUR, Ethan WERB, François WERNER.

Assistaient à la séance :

Cloé ARTAUT	Présidente étudiante du Conseil de la vie étudiante et de la formation
Stéphanie BALME	Doyenne du Collège universitaire
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Arancha GONZALEZ	Doyenne de PSIA
Sergei GURIEV	Directeur de la formation et de la recherche
Véronique JAFFRO	Responsable carrières à PSIA
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Anne LESEGRETAIN	Directrice de Sciences Po Carrières
Jérémy LOUSSOUARN	Représentant du recteur de Paris
Mark MALONEY	Directeur exécutif de PSIA
Vanessa SCHERRER	Directrice des affaires internationales
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Mathias VICHERAT	Directeur de l'IEP de Paris
Kate VIVIAN	Direction de l'engagement

*

* *

I. Projets de doubles diplômes avec la LUISS et la IE University	2
II. Présentation d'un parcours en apprentissage à PSIA	8
III. Création du statut d'artiste de haut niveau	11
IV. Présentation de l'enquête jeunes diplômés promotion 2021	16
V. Point d'étape relatif au groupe de travail consacré à l'orientation des étudiants de 3A dans leur choix de Master	20
VI. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 18 avril et du 23 mai 2023	26
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	26

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2023**

La séance est ouverte à 9 h 11 par Dina WAKED.

Dina WAKED

Bonjour à toutes et tous. Je suis heureuse de vous retrouver aujourd'hui pour notre dernière réunion de l'année universitaire.

I. PROJETS DE DOUBLES DIPLÔMES AVEC LA LUISS ET L'IE UNIVERSITY

Dina WAKED

Sans tarder, nous allons commencer par le premier point de l'ordre du jour : il s'agit d'un vote sur les projets de doubles diplômes. On va commencer avec la proposition de double diplôme entre le Collège et la LUISS, et c'est Vanessa SCHERRER, la directrice des affaires internationales, et Stéphanie BALME, la doyenne du Collège universitaire, qui vont nous présenter ce projet.

Vanessa SCHERRER

Merci beaucoup, Madame la Présidente, merci de votre accueil. Je vais faire l'introduction avant de donner la parole aux deux doyennes. En effet, on a le plaisir aujourd'hui de vous proposer deux nouveaux doubles diplômes internationaux pour compléter l'offre de doubles diplômes de Sciences Po — l'un pour le Bachelor, et l'autre pour le niveau Master à PSIA.

Le premier, au niveau Bachelor, est une proposition de double diplôme avec la LUISS, basée à Rome, qui a pour grand intérêt de nous allier avec un partenaire italien extrêmement réputé en sciences sociales dont nous sommes proches depuis de très longues années, et aussi de compléter la cartographie et l'offre des doubles diplômes du Bachelor au niveau européen. Nous avons — ça portera à 10 le nombre de doubles diplômes internationaux du Collège universitaire, et aujourd'hui le Collège universitaire a deux doubles diplômes : un dans l'Union européenne avec la Freie Universität, et l'autre avec UCL à Londres. Mais les autres sont sur les autres continents, et donc il nous semblait important, utile et heuristique pour nos étudiants de proposer cette extension du double diplôme. Dans son format, il est très proche du format que vous connaissez pour les autres doubles diplômes : admissions jointes entre les deux partenaires, deux premières années à Sciences Po sur l'ensemble des campus en région, donc un double diplôme très ouvert, que nous espérons très attractif, et les deux autres années à la LUISS, incluant notamment un travail de recherche approfondi qui est commun à ce que tous les étudiants de la LUISS font à leur niveau licence, à leur niveau undergraduate. Les discussions avec nos collègues italiens se sont extrêmement bien passées pour la construction de ce double diplôme à ce stade, et donc on a toute confiance dans le fonctionnement qui pourrait être le sien.

Je pense que Stéphanie souhaitera compléter, mais d'ores et déjà je fais le pont avec ce que dira Arancha GONZALEZ concernant le deuxième double diplôme. C'est aussi un double diplôme au niveau Master avec un partenaire européen, qui celui-ci a été choisi pour deux raisons principales. C'est le IE à Madrid, donc le Instituto de Empresa (sous contrôle de l'accent de la doyenne), qui 1) permet à Sciences Po et en l'occurrence à PSIA de se renforcer et de se mettre à l'agenda des études sur les technology and global affairs, dans lesquelles les compléments avec l'IE seront très importants, et aussi de créer un double diplôme avec ce partenaire qui singulièrement est un des nouveaux membres de CIVICA. Et donc, dans le cadre de la politique européenne de Sciences Po, CIVICA est en effet un pilier. Mais je m'arrête ici, puisqu'Arancha poursuivra tout à l'heure. Merci de votre attention.

Dina WAKED

Merci. Stéphanie, tu veux compléter ?

Stéphanie BALME

Oui, bien sûr. Bien sûr, même si Vanessa a vraiment dit l'essentiel, et par ailleurs tout ce qu'a dit Vanessa reflète aussi une collaboration vraiment magnifique entre la DAI et le Collège universitaire sur la création de ce double diplôme, où on a été très, très complémentaires sur ce qu'on souhaitait faire sur le

plan académique, sur le plan partenarial, et vraiment c'était un beau travail d'équipe et interservices. Donc, Vanessa, je voulais vraiment te remercier pour ton travail et celui de ton équipe.

Je vais juste compléter en disant deux, trois choses. La première, c'est que tu as indiqué que c'était un souhait de notre part de travailler à nouveau double diplôme européen, parce qu'en fait c'est vrai qu'il y en a un avec la Freie Universität et c'est vrai qu'il y en a un avec UCL, mais dans le cadre du Brexit, en fait il ne reste plus qu'un double diplôme européen. Et donc, c'est notre second double diplôme européen sur les 10, la majorité étant en Asie Pacifique. Et il y avait vraiment besoin de rééquilibrer en fait sur le plan géopolitique et de coopération universitaire nos doubles diplômes. Second point : ce double diplôme, tu l'as dit, sera ouvert à l'ensemble des campus, et à toutes les majeures, parce que c'est vrai qu'on sait que la LUISS est très, très bonne en économie, mais la LUISS aussi fait un pas de plus en plus vers les humanités, les sciences sociales, et donc en fait ce sera ouvert à toutes les majeures. Troisième point : vous le savez sans doute, Marc LAZAR, ancien président du Conseil scientifique, notre grand historien, en fait tient une chaire franco-italienne à la LUISS, et donc nous avons aussi une coopération scientifique très forte sur le plan de la recherche qui va nourrir ce double diplôme en la personne de Marc LAZAR. Et Marc va être aussi extrêmement important pour un quatrième point, et je m'arrêterai là, qui est un travail que nous nous engageons à faire, de trouver des bourses — alors, pas forcément des bourses totales, mais en tout cas des bourses pour des étudiants qui voudraient postuler au double diplôme de la LUISS. Nous avons eu une discussion très intéressante hier en CVEF avec les étudiants, qui nous ont très légitimement alertés sur ces questions, en disant « travaillez s'il vous plaît à la possibilité de bourses pour les étudiants qui pourraient postuler à ces diplômes, mais qui n'en ont pas les moyens financiers ». Et donc, je voulais vous dire qu'on est très attentifs à cette question. Hier, j'ai eu une longue discussion avec Marc, et c'est vraiment le chantier que l'on va ouvrir, pour permettre à des étudiants de postuler à ce très beau diplôme.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Stéphanie. Peut-être qu'on peut présenter l'autre double diplôme avant d'ouvrir la discussion, je cède la parole à Arancha GONZALEZ, la doyenne, et Mark MALONEY, le directeur exécutif de PSIA.

Arancha GONZALEZ

Merci beaucoup. Donc, l'idée, c'est un double diplôme à Sciences Po et Madrid sur la technologie et les affaires globales, qui viendrait compléter l'offre de PSIA sur le seul sujet auquel on ne s'est pas encore attelé. Alors, pour le construire, d'abord on a fait faire un benchmarking de ce qui existe un peu partout dans le monde. Le rapport nous a donné deux pistes. La première, il y a plein d'institutions où on fait une espèce de repackaging de ce que l'institution offre et on change le nom, on introduit le nom « technologie », ou « digital », et l'autre voie, qui était celle que nous avons suivie, c'était de construire quelque chose ex novo, qui serait vraiment regarder les affaires internationales sous l'angle de la technologie et du développement technologique. Donc, c'est ainsi que nous avons construit ce double diplôme, sur trois blocs. Un premier bloc porte sur la géopolitique et la sécurité internationale. Un deuxième bloc porterait sur l'économie et le commerce international et la technologie. Le troisième, sur le droit, la démocratie et l'impact de la technologie, et puis, en horizontal, les questions de gouvernance et de régulation.

Le programme se construit sur la base d'une première année à Sciences Po, une deuxième année à Madrid. On ne peut pas faire l'inverse, donc le cursus s'est déjà prédéfini ainsi. Initialement prévu pour 30 étudiants, autour de 30 — si on est 35 ou si on est 29, on va également le faire. On n'ajoute pas au stock d'étudiants que nous avons prévu de recruter, mais on va les distribuer d'une autre manière, de manière à raffiner un peu cet espace des technologies. Pour le construire, nous avons parlé à l'EAP, qui aujourd'hui a aussi un programme, une espèce de concentration, une mineure sur les affaires de technologie, on s'est beaucoup inspiré et on a trouvé d'ailleurs des synergies. Les admissions, comme Vanessa a dit, vont suivre les règles normales d'admission à Sciences Po ; simplement, il y aura aussi à la fin un choix des étudiants qui sera fait de manière conjointe avec l'institution partenaire. L'idée, c'est de le lancer en septembre de cette année pour que le premier groupe d'étudiants commence les études en 2024. On a pris contact avec plein d'acteurs, en international et en national, que ce soit dans le public ou que ce soit dans le privé, ou que ce soit dans le secteur des ONG, pour adapter le programme aux attentes dans le marché du travail. Donc, on est assez confiant que ça va marcher. Merci.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Arancha. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Pascale EISENBERGER

Merci beaucoup. Alors, je relaie une question d'Adrien LEHMAN, qui vous remercie et trouve que tout ceci est très intéressant, mais qui avait une question sur ce que vous avez mentionné juste à la fin, Madame, de votre présentation GONZALEZ : quelles seraient les synergies avec le diplôme de l'EAP ? Pour éviter les doublons. Merci.

Inès FONTENELLE

Évidemment, sans grande surprise, nous, ce qui nous dérange avec ces deux doubles diplômes, c'est évidemment le tarif qui est appliqué dans les universités partenaires et qui n'est pas régressif comme celui de Sciences Po, ce qui fait que ces diplômes ne seront pas de fait assez accessibles à tous les étudiants en fonction de leur situation économique. Et là, on parle quand même de 24 000 euros, si mes chiffres sont bons, pour les deux années en Italie, et 43 000 euros, je crois, pour l'année de Master à Madrid. Et d'ailleurs, c'est quelque chose que pointait le rapport discriminations, sur le fait qu'il existe aujourd'hui à Sciences Po un certain nombre de doubles diplômes avec des partenaires internationaux qui sont à l'origine de discriminations économiques. Et donc, vous avez parlé de bourses, Madame BALME, en tout cas si j'ai bien compris d'une levée de fonds pour d'éventuelles bourses, mais le fait est qu'à l'heure actuelle, le double diplôme est créé sans qu'il y ait encore un fonds défini ou quoi que ce soit, ce que l'on trouve un peu dérangeant, et de fait ce diplôme sera socialement exclusif.

Et pour finir, cela me permet de faire une autre remarque sur ce même sujet, qui est que les doubles diplômes se multiplient, et si sur le plan pédagogique ils sont tout à fait souhaitables, nous, on craint qu'à terme on crée des espèces de diplômes au rabais à Sciences Po, c'est-à-dire les diplômes entre guillemets normaux, qui seraient en tout cas moins sélectifs et moins attirants que ces doubles diplômes-là. Et donc, sachant en plus que ces doubles diplômes sont socialement exclusifs, on ne souhaiterait pas rentrer dans cette logique-là. Mais bon, c'est juste un point d'attention.

Louise WAGENER

Bonjour. C'était simplement une question : est-ce que les étudiants qui seront sélectionnés pour ce double diplôme devront passer leurs deux années du Collège universitaire sur un campus en particulier, comme c'est le cas par exemple avec le double diplôme à la Freie Universität, où ils sont obligés d'être à Nancy ? Ou est-ce que pas forcément ?

Emeric HENRY

Merci pour cette présentation, ça paraît un programme très intéressant. Je voulais juste poser une question, mais plus générale, sur les directeurs scientifiques. Donc, là, il est déjà indiqué un directeur scientifique, je ne le connais pas, il est peut-être très approprié pour ce programme, mais plus pour réfléchir comment on nomme les directeurs scientifiques et comment cette procédure a lieu. Peut-être pour plus tard, mais en tout cas c'est une réflexion, je pense, qu'il faut qu'on ait.

Chiara MARTINELLI

Bonjour. Alors, à NOVA, nous accueillons favorablement la création de ces deux doubles diplômes, et nous aussi, on voulait faire une remarque par rapport à l'égalité des chances, même si Inès a été déjà exhaustive. Comme Madame BALME l'a dit, donc on espère pouvoir avoir des bourses pour l'avenir, mais pas seulement. En effet, en ce qui concerne la LUISS au moins, à Rome, il n'y a pas une grande offre de résidences étudiantes, on a vu récemment des manifestations d'étudiants qui ont même organisé des campings en face des universités à cause du manque de logements étudiants. Donc en fait, on espère qu'au-delà des bourses, qui sont nécessaires, Sciences Po puisse essayer de trouver des solutions avec la LUISS par rapport aux logements étudiants, surtout pour permettre aux étudiants qui, même en ayant une bourse, ne peuvent pas quand même se permettre de vivre à Rome — et la même chose évidemment pour Madrid. Merci.

Dina WAKED

J'ai deux questions. La première, c'est pour les critères de sélection des étudiants, je me demande, surtout pour le programme avec la LUISS, est-ce qu'on a des critères pour les étudiants qui peuvent rentrer dans ce programme-là ? Est-ce que par exemple un critère sera de parler italien ? Comment

choisissons-nous les étudiants pour ce programme ? De même, pourquoi les étudiants choisiraient-ils de poser leur candidature à ce programme ? Surtout parce que c'est un programme général, il n'y a pas un thème spécifique associé à ce double diplôme avec la LUISS. Mon autre question est similaire à celle que Pascale a posée concernant le double diplôme entre PSIA et l'IE sur la technologie et les affaires globales, je me demande comment le distinguer avec la spécialité de l'EAP qui existe déjà ? Et généralement, je me demande pourquoi on se limite pour des chiffres très bas pour le nombre d'étudiants inscrits ? Pourquoi que 30 étudiants ou 40 étudiants ? Parce que je sais que la mise en place d'un double diplôme est très difficile et très lourde à lancer, pourquoi ne pas avoir des possibilités d'augmenter les chiffres pour ces doubles diplômes ? Merci.

Vanessa SCHERRER

Je peux peut-être commencer... donc, sur les questions générales, d'abord les points d'attention qu'Inès et Chiara — pardon, je n'ai pas vos noms de famille à l'esprit — mentionnent sont des points d'attention que nous avons nous-mêmes, et d'ailleurs Stéphanie BALME l'a dit aussi dans ses remarques, et sur lesquels nous avons nous-mêmes alerté nos partenaires, comme nous le faisons toujours, dès le début. Il se trouve que ces étudiants en doubles diplômes qui nous rejoindront, que ce soit au niveau undergrad ou au niveau Master, bénéficieront exactement des mêmes frais de scolarité, et notamment leur dimension progressive, lorsqu'ils seront à Sciences Po. Donc, côté Sciences Po, ils sont exactement des étudiants et des candidats comme n'importe quel étudiant qui candidate à Sciences Po. Donc, le problème que vous identifiez est en effet lié à la scolarité chez notre partenaire, qui en réalité se pose toujours pour les doubles diplômes, et on a souvent eu ces discussions. Nous, nous mettons toute notre force pour l'exiger, et on souhaite en fait que ce soit mentionné dans l'accord, dans les accords, donc ce sera mentionné. Au moment de la signature de l'accord, je suppose que nos partenaires n'auront pas encore identifié les sources de financement, mais en tout cas, nous, on fait cet effort, qui cependant revient plus aux partenaires qu'à Sciences Po — c'est-à-dire qu'il ne revient pas à Sciences Po de s'assurer de donner des bourses pour les deux ans de scolarité ou l'année de scolarité qui se trouve chez le partenaire. Mais en tout cas, on insiste beaucoup sur cela au moment de nos discussions, et même dans l'accord.

Sur la question des exigences pour l'admission, en réalité, pour entrer dans un double diplôme de Sciences Po, les exigences sont doublées, donc sont plus fortes, dans la mesure où il y a les exigences d'accès à Sciences Po classiques et normales, puisque tous les candidats passent à travers le système des admissions de Sciences Po tel qu'il existe pour tous les candidats, et en plus s'ajoutent les exigences éventuelles de nos partenaires internationaux pour ces doubles diplômes, et en l'occurrence de la LUISS et de IE. Donc, sur la crainte d'une entrée au rabais, ça, je souhaiterais vraiment m'inscrire en faux, puisque c'est plutôt l'inverse : nos doubles diplômes internationaux, comme nos doubles diplômes nationaux d'ailleurs, mais je ne suis pas la mieux placée pour en parler, sont connus pour être des doubles diplômes extrêmement sélectifs. Et, Madame, vous parliez de l'ouverture aux campus en région, oui, on le disait en fait, le diplôme de la LUISS est ouvert à tous les campus en région. Donc, ceci, je vous le confirme. Et je laisse la parole... absolument, tous les campus du Collège universitaire, pardon, incluant Paris en effet. Voilà.

Donc, je laisse la parole à Stéphanie BALME et madame GONZALEZ.

Stéphanie BALME

Merci beaucoup. Alors, merci à Chiara et Inès, je vous retrouve bien là dans vos remarques intelligentes. C'est un plaisir d'ailleurs de vous revoir. Merci beaucoup pour ces questions. Alors, comme ça, en désordre, au rythme de vos remarques. Franchement, je pense qu'on ne peut absolument pas corrélérer le fait de créer un double diplôme européen avec l'idée qu'il y aurait moins d'attractivité pour le diplôme simple, non DD, du Bachelor. Cette attractivité pour le Bachelor, vous voyez qu'elle ne cesse d'augmenter, le nombre des candidats en fait à Sciences Po ne cesse d'augmenter, et par ailleurs nous avons cette troisième année à l'international que vous connaissez par cœur, qui donne la possibilité aux étudiants d'avoir une expérience internationale dans le cadre d'un Bachelor qui ne soit pas DD. Donc, il y a aussi cette dimension internationale très forte, et beaucoup de nos étudiants en 3A partent à la LUISS, beaucoup d'étudiants partent à Rome, beaucoup d'étudiants partent en Italie. Donc, vraiment, il n'y a pas du tout — à mon avis, il n'y a aucune corrélation, et s'il y en avait une, on la travaillerait.

Je reviens à l'idée de pourquoi 20 étudiants seulement dans un double diplôme qui mobilise autant de travail pour les équipes, et aussi sur le plan académique. D'abord, précisément pour éviter ce qu'Inès vient de dire, c'est-à-dire éviter que tout le Bachelor ne soit que des doubles diplômes. Donc, il faut

aussi limiter la cohorte à un petit nombre. Et par ailleurs, on va commencer avec 20 étudiants dans le cadre d'un projet pilote, et tous les doubles diplômes commencent tout doucement, tranquillement par des projets pilotes, ensuite on en évalue l'effet au bout d'un an, puis de deux ans, et ensuite on voit si on module vers plus d'étudiants ou pas. Donc, là, ça paraît raisonnable de commencer — parce qu'on a besoin aussi de se connaître mutuellement entre nos deux institutions, qui ont des administrations différentes, des façons de créditer différentes, etc., et c'est beaucoup de travail de dentelle, un double diplôme. Donc, c'est bien d'être assez raisonnable, comme vous l'avez entendu, ce sera donc un double diplôme ouvert sur tous les campus, et donc ça veut dire exactement ça : beaucoup de travail.

Ensuite, sur la question de Chiara, du coût du logement à Rome. C'est vrai que c'est une ville très chère, mais n'oubliez pas que pour beaucoup d'étudiants italiens, en fait, ce qui va être compliqué, c'est le coût de vie par exemple à Paris. En revanche, beaucoup d'étudiants italiens seront ravis de se retrouver à Reims, à Nancy, à Poitiers, qui sont des villes universitaires qui sont infiniment moins chères. Donc, ça, c'est très important.

Dernier point — deux points. Le dernier point, c'est la direction scientifique pour le double diplôme de la LUISS : en fait, elle est organisée autour de moi, c'est-à-dire de la doyenne, la doyenne est une académique, donc une personne qui est en charge de la responsabilité académique du programme. Ceci avec un responsable pédagogique d'origine italienne, d'origine romaine, qui connaît parfaitement la LUISS, qui est Paolo MODUGNO, et évidemment en partenariat avec la DAI, comme je l'ai dit en introduction. Et enfin, du côté de la LUISS, il y a l'équivalent, mon équivalent, mon homologue doyen, et donc c'est ensemble que nous avons organisé ce travail pédagogique, et je pense qu'on n'a absolument oublié personne.

Last but not least, Chiara, c'est très important, en raison de l'ouverture à un double diplôme comme le nôtre, la LUISS est en pleine réflexion sur la question de l'ouverture sociale. Ils sont bien conscients que nous, Sciences Po, sommes beaucoup plus ouverts socialement qu'ils ne le sont. Et en fait, mine de rien, ces projets européens sont politiquement importants, mais ils sont aussi importants pour essayer de transformer des modes de travail d'universités qui peuvent être des universités privées, qui ne sont pas du tout assez ouvertes socialement. Et donc, je suis très heureuse, et avec Marc LAZAR on est intraitables sur cette question, d'essayer d'ouvrir un débat à la LUISS sur l'ouverture sociale nécessaire de cette université.

Arancha GONZALEZ

Alors, quatre petites questions. D'abord, synergies avec l'EAP : ce Master, ce n'est pas différent d'autres domaines dans lesquels nous avons aussi à distinguer entre ce que fait l'EAP et ce que fait PSIA. Par exemple, dans le domaine de la sécurité ou de la défense. Par exemple, dans le domaine de l'Union européenne. Par exemple, dans le domaine de la santé. Alors, nous avons l'habitude de nous asseoir et de faire en sorte que chacun construise sa maquette, l'un avec une vision politique publique France Union européenne, l'autre avec la vision affaires internationales multilatérales extra, si vous voulez. Donc, l'exemple Union européenne est assez clair : l'EAP bien sûr enseigne les affaires Union européenne, PSIA regarde la manière dont les politiques externes, internationales, la politique extérieure de l'Union européenne impacte dans le reste du monde. Et c'est un peu la même chose ici, la raison pour laquelle pour le construire on s'est assis avec l'EAP, pour nous assurer qu'il y a des complémentarités. Et d'ailleurs, on a trouvé qu'il y a des cours qu'on peut ouvrir, nous, aux étudiants de l'EAP, et l'EAP à nos étudiants, de manière à ne pas doubler, mais plutôt faire des synergies.

Concernant les frais de scolarité, c'est un sujet qui pour nous est très important. N'oublions pas qu'à PSIA, il y a à peu près entre 35 et 40 % des étudiants qui ne bénéficient pas non plus des mesures de régression qui sont celles que la France applique aux étudiants de l'Union européenne. Donc, pour nous, ce qui est très important, c'est de travailler à avoir des bourses pour des étudiants à la fois européens, mais aussi et surtout des extra-européens. Alors, pour ce Master, ce qu'on a convenu avec IE University, c'est qu'eux vont... donc, nous, on va faire le nécessaire pour étoffer là où c'est possible pour des étudiants qui viendront à Sciences Po, eux vont réserver entre 150 et 200 000 euros par an pour des bourses fléchées pour des étudiants qui feraient la deuxième année chez eux. Donc, juste pour vous dire que c'est un sujet qui nous tient à cœur. Et comme ce qu'on veut, c'est faire un partenariat avec une université de qualité, qui soit reconnue à l'international, nous allons travailler pour essayer de réduire les coûts d'entrée pour les étudiants qui n'auraient pas la manière de se le financer.

Directeur scientifique, nous, chez nous, à PSIA, on a des directeurs scientifiques qui sont de la faculté permanente, d'autres qui sont des vacataires, on a un mix. Pour les besoins de ce Master, de manière provisoire, on a décidé de garder celui qui avait fait le travail de benchmarking pour nous, parce qu'il

nous a aidés à construire la maquette. C'est provisoire, on verra bien pour le futur. Et évidemment, en ce qui concerne les procédures à Sciences Po, c'est plutôt de l'autre côté de la table.

Trente personnes pour un double diplôme, c'est énorme. Il n'y a pas un double diplôme chez nous qui aurait 30 personnes, mais on s'est fixé un objectif ambitieux, parce qu'on pense que c'est un sujet qui peut être attractif pour les étudiants. Mais juste pour avoir les masses en tête, 30, ce serait le plus large double diplôme qu'on aurait chez nous à PSIA.

Eberhard KIENLE

Si j'ai bien compris, le diplôme avec Madrid a une spécialité géopolitique. Alors, je voudrais juste savoir pourquoi on a choisi le terme géopolitique, et pas le terme plus neutre de relations internationales. Ici, au département et à l'École de recherche, on parle plutôt de relations internationales, ce qui n'est pas exactement la même chose, mais qui est un terme à mon avis plus neutre, plus englobant, et qui n'a pas la même connotation douteuse historique. Donc, voilà, question : pourquoi pas un double diplôme avec une spécialité en relations internationales ?

Arancha GONZALEZ

Donc, ça, c'était probablement poussé par Madrid, qui a déjà un Master en relations internationales, et donc voulait s'assurer que dans la construction de la maquette, on n'ait pas de doublons par rapport au programme qu'ils ont déjà en cours. Mais évidemment, il y a une dimension géopolitique de la technologie qui ne peut pas non plus nous échapper. Alors, je veux bien qu'il y ait une dimension relations internationales, mais aujourd'hui la technologie, et ça c'est aussi une raison pour laquelle on veut travailler sur les questions technologiques, c'est qu'il y a une dimension géopolitique à la technologie. Alors, ça ne veut pas dire qu'on ne veut pas traiter des sujets affaires internationales plus larges, ou même relations internationales plus larges dans le programme, mais on a voulu donner aussi une coloration — aujourd'hui dans les relations internationales, la technologie est aussi une affaire de géopolitique.

Dina WAKED

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, on peut voter. Je propose qu'on vote séparément, on vote d'abord pour le diplôme entre le Collège et la LUISS. D'abord je laisse Ismahane annoncer les procurations.

Ismahane GASMI

Madame COURIOL donne procuration à monsieur CORDONNIER, monsieur LEHMAN et madame MISSIKA à madame EISENBERGER, madame BETRAND DORLEAC et madame LEMARDELEY à vous, Madame la Présidente, et madame KEIME-VANDUICK à monsieur ZAOUATI.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Ismahane. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Deux. Alors, c'est voté majoritairement positif. Maintenant, on peut voter pour le double diplôme entre la PSIA et l'IE, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Pareil, deux. Alors, c'est aussi voté majoritairement positif.

Ismahane GASMI

Il y a 18 voix pour et deux abstentions.

Dina WAKED

Je vous remercie. On peut passer au deuxième point de l'ordre du jour. Je laisse la parole à Mark MALONEY, le directeur exécutif de PSIA, pour présenter le parcours en apprentissage à PSIA.

Stéphanie BALME

Madame la Présidente, pardon, est-ce que je peux juste... je vais partir, puisqu'en fait il n'y a plus de sujets concernant le Collège, donc je voudrais simplement saluer l'ensemble des membres du Conseil, remercier infiniment tout le monde pour son soutien, merci beaucoup aux étudiants de nous faire confiance, et rendez-vous bientôt pour faire un premier bilan de ce beau programme sur la LUISS. Merci beaucoup. Au revoir, merci.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Stéphanie. Au revoir, merci.

Le Conseil approuve les projets de doubles diplômes à la majorité des voix exprimées.

II. PRÉSENTATION D'UN PARCOURS EN APPRENTISSAGE À PSIA

Mark MALONEY

Merci beaucoup, Dina. Bonjour à toutes et à tous. Je ne veux pas prendre beaucoup de votre temps, parce que c'est plutôt un petit rapport pour information, sur en fait un nouvel apprentissage qu'on a monté à PSIA à partir de cette année, avec le grand encouragement de Mathias VICHERAT pour toutes les écoles. Donc, PSIA n'a pas eu un apprentissage jusqu'à maintenant, mais cette année en fait on a lancé comme pilote un apprentissage pour nos étudiants. Évidemment, comme c'est la première fois qu'on le fait, on ne voulait pas faire pour tout le monde, donc on a trouvé un nombre restreint pour assurer la qualité de leur expérience, mais aussi la procédure de mettre tout en place pour le soutien pendant les recherches, mais aussi évidemment pendant la première année d'apprentissage — qui aura lieu en 2023-2024, donc à partir de septembre.

On a le grand plaisir d'annoncer que tous les étudiants qui ont postulé, sauf deux, ont déjà trouvé un apprentissage, et les deux qui restent sont en plein entretien avec de potentiels employeurs. Il paraît qu'on a beaucoup de succès, les étudiants ont bien travaillé avec le soutien de ma collègue Véronique JAFFRO à côté de moi, qui est responsable pour le service carrières à PSIA, et a travaillé énormément avec aussi Catherine BLANC, qui en fait gère l'apprentissage pour tout Sciences Po.

Peut-être juste pour préciser qu'en fait, on a les étudiants de tous nos sept Masters qui vont participer dans ce pilote, et c'était en fait l'intention d'ouvrir le plus largement possible. Et aussi, je crois, une feature distincte pour Sciences Po, c'est le fait qu'on a même les étudiants internationaux qui vont participer aussi à l'apprentissage. Le seul requis qu'on a mis en place, c'est la langue française. Comme on savait — et j'aurais dû préciser d'abord, en fait, que le modèle qu'on a utilisé, c'est que les étudiants vont passer trois jours en entreprise et deux jours à PSIA toutes les semaines. Donc, c'est un modèle de 3+2 jours, et ça dure les deux semestres de la deuxième année. Et donc, évidemment, les étudiants vont trouver plutôt des apprentissages à ou vers Paris, et pour ça, c'est important, évidemment, ils vont trouver plutôt en langue française, donc on a mis ça comme requis, un niveau de C1. Et ça, c'est même le fait qu'à PSIA, comme vous le savez, on n'a qu'un requis anglais pour être admis, mais il y avait évidemment les étudiants français, mais les étudiants internationaux aussi, certains qui parlent français, et voilà, on voit que des étudiants du Mexique, du Brésil, etc., avec le niveau français aussi vont participer à ce premier pilote d'apprentissage.

On a ajusté un petit peu notre maquette évidemment pour que les étudiants puissent satisfaire les derniers requis de la deuxième année avec nous. Et évidemment, comme ça va être plutôt sur les deux jours, le jeudi et le vendredi, on a une petite marge de manœuvre pour certains cours, mais en fait, les fondamentaux, ce sont que les cours pour leur spécialisation de Master vont tomber bien sur le jeudi et le vendredi. Donc, ils vont satisfaire les requis de notre diplôme comme tous les autres étudiants.

Je crois que je vais arrêter là, mais évidemment on est prêt à répondre à des questions, mais on est très contents avec ce premier pilote, qui comme je l'ai dit a eu beaucoup de succès jusqu'en ce moment.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Mark. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Raphaël ZAOUATI

Merci beaucoup pour cette présentation. Effectivement, l'apprentissage est une vraie chance, à la fois pour les étudiants et pour leur insertion ensuite dans le milieu professionnel. J'ai juste une question sur les frais de scolarité qui sont demandés aux structures qui reçoivent les étudiants de Sciences Po en apprentissage : il est vrai que parfois, ces frais de scolarité peuvent être élevés pour certaines structures, notamment dans le secteur public, et je crois savoir que certaines administrations peuvent bénéficier de réductions en fonction justement des étudiants de Sciences Po qu'ils peuvent recevoir en apprentissage, je voulais savoir justement ce qu'il en était plus précisément, notamment pour PSIA, où un certain nombre d'étudiants pourraient être amenés à vouloir faire un apprentissage par exemple au ministère des Affaires étrangères. Merci beaucoup.

Louise WAGENER

Merci pour cette présentation, qui rappelle bien l'opportunité que représente l'alternance dans une formation académique. Simplement pour rappeler qu'il convient néanmoins toujours de rester vigilant à ce que cette expérience d'alternance ne nuise pas à l'exigence académique, et qu'elle ne se cantonne pas non plus à un choix par défaut de certains étudiants qui ne pourraient plus assumer la charge des frais de scolarité en Master, qui sont plus élevés qu'au Collège universitaire — je pense notamment aux étudiants extracommunautaires, pour lesquels c'est une énorme charge, et qui pourraient donc être tentés de faire de l'alternance pour réduire cette charge-là, même si finalement ce n'est pas ce qui leur conviendrait peut-être le mieux. Et puis, si on parle d'alternance, il me semble aussi pertinent qu'on aborde la question de la satisfaction des étudiants vis-à-vis de leur expérience d'alternance, et de leur bien-être aussi dans cette expérience-là. Et donc, c'est une question, pour savoir s'il existe des données ou des informations à ce sujet-là. Merci.

Simon CORDONNIER

Merci pour cette présentation. Nous, on accueille évidemment très favorablement cet élargissement de l'apprentissage à PSIA, et c'est très bien que ça aille dans toutes les écoles. Ce serait intéressant d'en profiter, à l'issue de l'année comme vous avez prévu de le faire, mais pour évaluer ce dispositif non seulement au niveau de PSIA dans sa mise en œuvre, mais peut-être un peu plus largement, avec un certain nombre de questions qui se posent de mon point de vue. L'EAP a fait disparaître le mémoire par exemple cette année, et vous partez sur ce modèle-là aussi. Enfin, voilà, ça paraît assez raisonnable a priori, cela dit je pense qu'il y a quand même encore une articulation peut-être un petit peu plus fine à trouver entre l'apprentissage et le contenu théorique des cours, et sur la dimension réflexivité par rapport à l'apprentissage. À titre personnel, j'ai trouvé que les restitutions dans le cadre du dernier entretien d'apprentissage deviennent du coup un petit peu légères — le mémoire était sans doute trop lourd, cette restitution-là est sans doute un peu légère, donc peut-être repenser aussi l'articulation avec le grand oral. Ça dépasse largement PSIA, j'en ai bien conscience, c'est plus une question sur l'apprentissage en général, mais je pense qu'il y a encore des améliorations à trouver sur cette articulation entre le contenu théorique et l'apprentissage, et voir comment tout ça prend forme, encore une fois peut-être au sein d'un grand oral repensé. Donc, je serais assez demandeur qu'on puisse revenir d'ici un an, et peut-être refaire un point sur le processus d'apprentissage d'une façon générale. Merci.

Emeric HENRY

Merci pour la présentation. Donc, moi, c'est plutôt sur la question du contenu académique, donc comment on garantit une continuité académique, et en particulier je ne vois pas de description ici — donc, je vois très bien comment ça peut être un processus très utile pour certains étudiants et certaines étudiantes, mais quelles sont les limites ? C'est-à-dire, ça ne va pas être ouvert à tout le monde, sinon on va faire cours du jeudi au vendredi et on va fermer du lundi au mercredi. Donc, quelles sont limites qu'on met à ça, et comment on garantit la cohérence académique étant donnée cette contrainte qui est quand même très forte en termes de temps ?

Dina WAKED

J'ai une question un peu similaire : comment on peut garantir que ça n'affectera pas les implications des étudiants dans leur études et dans leurs cours ? Est-ce que ce ne sera pas trop pour eux de faire tous les cours de la maquette prévus pendant qu'ils travaillent deux jours par semaine ? Et je sais qu'on a déjà parlé de ça, mais ce serait peut-être bien d'expliquer pourquoi ce modèle-là de 3+2, pourquoi pas un semestre entier à PSIA et un semestre dans un emploi ? Autrement, est-ce qu'on les aidera à trouver un emploi ? Parce que nous devons prendre en compte qu'il y a des inégalités sociales qui peuvent impacter les étudiants qui peuvent trouver facilement du travail et d'autres pas.

Mark MALONEY

Peut-être que je vais commencer avec les dernières questions, et après je vais passer la parole à Véronique, qui est la responsable carrières de PSIA, qui peut-être connaît mieux les détails des premières questions.

Donc, au niveau de la cohérence académique, le fait qu'on a ouvert cet apprentissage à tous les sept Masters de PSIA, pour 30 étudiants, vous pouvez faire les maths assez vite qu'on parle de trois, quatre étudiants par Master. Donc, évidemment, on ne peut pas créer une nouvelle maquette uniquement pour

trois ou quatre étudiants, ça n'a aucun sens, et c'est pour ça en fait qu'on a pris le modèle de trois jours au travail et deux jours à PSIA. On a assuré avec les responsables pédagogiques qu'il y aura au moins un choix pour les cours de Masters. En fait, il y a deux cours qu'ils doivent suivre pendant le quatrième semestre, et à PSIA on offre les cours en fait dans les paniers, il y a toujours une sélection des cours, donc il y aura au moins un choix. Peut-être qu'il n'y aura pas tout le choix des autres étudiants qui sont là cinq jours, mais au moins il y aura un choix dans chaque panier qui doit choisir les cours comme ça. On n'a pas de cours obligatoires dans le dernier semestre. Pour le troisième semestre, qui est plutôt le semestre où les étudiants doivent en fait finir leur deuxième concentration. Là, s'ils ont la chance, c'est la deuxième concentration qu'ils ont choisie au début, elle a les cours qui tombent dans le jeudi et le vendredi, ils peuvent en fait compléter leur concentration. Mais si ça n'allait pas, en fait, on leur laisse un peu plus de marge de choix entre tous les cours dans la concentration. Donc, ils vont valider le même nombre de cours que tous les autres étudiants, dans les mêmes catégories. C'est juste que ça dépend de si les concentrations qu'ils ont choisies, ce sont les cours disponibles ou non. Mais en fait, il n'y a pas d'autre moyen de le faire, surtout pour les étudiants qui couvrent l'espace de sept Masters comme ça. Donc, nous, on a toute confiance qu'ils vont terminer les mêmes requis que les autres étudiants et satisferont ce que nous, on veut qu'ils sortent avec pour valider leur spécialisation de Master. Et en fait, on a déjà fait un ajustement dès la première année, en fait ils vont déjà terminer l'une des deux concentrations dans la première année. Donc, ça, on l'a changé pour qu'ils commencent déjà avec une concentration finie, et la deuxième année ils vont terminer surtout leur spécialisation de Master, et c'est juste la deuxième concentration où on va ajouter un peu de souplesse.

Au niveau de l'équilibre entre le travail et l'apprentissage, évidemment si on passe un semestre, ce qui est le modèle en ce moment, le troisième en stage, et le quatrième dans les murs de Sciences Po, c'est plutôt 50 % pour ça. Évidemment, là, l'équilibre, c'est plutôt 60 % en entreprise et 40 % à PSIA pendant toute l'année. Il y a une petite réduction, mais en fait l'avantage, je crois, pour PSIA, c'est que nous, on demande moins de cours pour les étudiants, mais en fait il faut aller beaucoup profondément dedans. Donc en fait, il n'y a pas beaucoup d'heures qu'ils doivent passer pendant ces troisième et quatrième semestres en apprentissage. Et en fait, ils auront le temps de faire toutes les lectures et évidemment les préparations pour toutes les évaluations autour du travail. Donc, on croit que ces 10 % de différence entre le modèle semestre 3 en stage et semestre 4 en pleine étude, et ce modèle-là, en fait, les étudiants peuvent adapter sur ça.

Et il y a d'autres adaptations, comme on l'a déjà dit, oui, pour les étudiants, on sait qu'il y a certains qui trouvent que l'apprentissage est un modèle économiquement beaucoup plus intéressant pour eux, parce qu'évidemment, les frais de scolarité sont payés par l'employeur, ils reçoivent un salaire pendant la deuxième année, donc en fait, je crois que les avantages et peut-être un petit peu plus de pression, il y a plus de pros que de cons pour les étudiants sur ça.

Je vais passer la parole à Véronique pour répondre un petit peu plus sur les autres questions.

Véronique JAFFRO

Merci, Mark. Juste un point complémentaire sur la partie exigence, par rapport à ces programmes. On a été très attentifs dans la sélection des étudiants, avec les responsables pédagogiques, pour identifier des étudiants qui étaient aussi en capacité à la fois de s'engager de façon exigeante dans un environnement professionnel pendant trois jours, et de suivre les deux jours à PSIA au plan académique. On a été attentifs pour ne pas mettre en difficulté des étudiants qui seraient peut-être un peu juste au plan académique, parce qu'on sait que ce programme d'apprentissage est quelque chose de très exigeant au départ. C'est un point d'attention qu'on a, en plus effectivement du niveau de langue requis en français, pour leur permettre de trouver facilement une offre d'apprentissage.

Sur les frais de scolarité dans les structures publiques, il faut savoir qu'il y a un travail qui est engagé en central à Sciences Po par Catherine BLANC, qui pilote tout l'apprentissage, et qui mène des négociations justement, et plus particulièrement avec les ministères, pour arriver à homogénéiser ces frais de scolarité et trouver un accord. Il y a déjà des accords qui sont signés avec certains ministères, et elle continue ce travail. Elle mène aussi ce travail avec les associations, les ONG : on a des étudiants notamment à PSIA qui souhaitent s'orienter vers le monde des ONG, et on sait que par définition ce n'est pas dans ces associations que les budgets sont les plus larges, donc elle a aussi conduit des négociations au cas par cas pour pouvoir permettre aux étudiants d'accéder à l'apprentissage dans ces associations aussi.

Par rapport à la satisfaction et l'expérience finalement des étudiants, on s'est également attachés à bien sûr identifier un tuteur côté PSIA, ce qui est une obligation dans l'alternance, ils ont un maître

d'apprentissage dans l'organisation dans laquelle ils vont être, mais aussi un tuteur. Et en parallèle, on a prévu des réunions régulières en groupes pour pouvoir faire des échanges de bonnes pratiques, pour pouvoir partager un peu leurs expériences au fur et à mesure de l'avancement de leur apprentissage, pouvoir partager des situations qu'ils ont pu vivre dans le monde professionnel, et recueillir par les uns et les autres des conseils. Et bien entendu, pour l'insertion professionnelle, on a un point aussi d'attention particulièrement fort, et je me suis attachée à accompagner chacun d'entre eux, et notamment les étudiants internationaux, qui n'ont pas forcément la connaissance, les codes du marché de l'emploi en France, pour réfléchir à leurs projets professionnels et trouver la meilleure entreprise possible pour eux. Juste un dernier point, je n'avais pas répondu à la question sur l'évaluation en fin d'année, qui est effectivement un point sur lequel on travaille. On travaille beaucoup avec l'EAP, on s'est beaucoup inspiré des autres écoles de Master bien sûr sur les bonnes pratiques qui sont en place, et c'est pour ça qu'on a aussi fait le choix de partir sur une évaluation un peu plus assouplie en fin d'année. Néanmoins, on souhaite que cette évaluation soit profitable et qu'il y ait un travail de réflexion fait par l'étudiant, à la fois sur ce qu'il a acquis tout au long de l'année en termes de compétences, et un retour sur une ou deux expériences qu'il aurait eues en tout cas dans le cadre professionnel et sur lesquelles il souhaiterait revenir. Donc, c'est vraiment un point d'attention pour nous également — tout en faisant le lien avec le grand oral, bien entendu.

Mathias VICHERAT

Je voulais remercier PSIA d'avoir répondu à l'appel consistant à généraliser les propositions d'apprentissage dans toutes les écoles. Juste pour préciser quelques points. Le premier, c'est qu'on aurait pu penser qu'il y a un biais en termes de ressources économiques dans le choix d'apprentissage, c'est-à-dire qu'on aurait eu une distorsion entre la sociologie des étudiants de Sciences Po et la sociologie des étudiants en apprentissage — ce n'est pas le cas. C'est-à-dire qu'en fait, les étudiants en apprentissage représentent sociologiquement, notamment en termes de barèmes, de bourses, etc., les étudiants de Sciences Po. Donc, il n'y a pas ce biais-là.

La deuxième chose, c'est que le niveau de satisfaction est très élevé. Il est très élevé, on pourra vous redonner les éléments qu'on a par école et je crois qu'Anne a aussi des éléments dans le cadre du retour d'expérience et du bien-être étudiant.

L'autre chose que je voulais vous dire, c'est qu'on a aussi des éléments objectifs sur le fait que les apprentis obtiennent plus rapidement un emploi, et souvent même avant même d'être diplômés. Ce qui est un élément aussi très positif qui est à mettre au crédit de l'apprentissage. Tout cela fait que nous souhaitons continuer à développer cette politique, avec évidemment toutes les conditions et tous les points d'attention qui ont été rappelés sur la conjugaison de la continuité académique et de l'apprentissage professionnel.

Je voulais m'excuser auprès de vous, parce que je dois vous quitter pour partir en Roumanie où se tient cette année la rencontre des présidents d'universités membres de l'université européenne CIVICA dont Sciences Po est le pilote. Merci.

Dina WAKED

Merci beaucoup.

III. CRÉATION DU STATUT D'ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Dina WAKED

Nous passons au troisième point de l'ordre du jour : c'est un vote sur la création du statut d'artiste de haut niveau, et c'est Myriam DUBOIS-MONKACHI qui va nous le présenter.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, je vais être très brève, rassurez-vous, vous avez reçu une note de huit pages, je ne vais pas la détailler, mais je répondrai bien sûr à vos questions. Ce sujet porte sur la création d'un statut d'artiste de haut niveau, qui n'existe pas encore à Sciences Po — et qui n'existe pas tout court en réalité, puisqu'au niveau national, il existe bien un statut de sportif de haut niveau reconnu par le ministère des Sports, des Jeux olympiques et paralympiques, qui permet aux étudiants qui se réclament de ce statut de le justifier via une inscription sur une liste ministérielle, mais le statut d'artiste de haut niveau n'existe pas. Sciences Po est en train de travailler

avec le ministère de la Culture pour essayer d'en créer un au niveau national afin renforcer l'objectivation de ce statut.

Donc, au sein d'un groupe de travail, à la demande de Mathias VICHERAT, nous nous sommes réunis plusieurs fois avec des professionnels du milieu artistique, des enseignants de Sciences Po, des étudiants artistes de haut niveau, et également des personnes de l'administration, qui travaillent notamment à la direction admissions. En résumé, il s'agit de permettre aux étudiants souhaitant poursuivre un double parcours, à la fois artistique de haut niveau et académique, d'être identifiés par les équipes et de prétendre notamment à un étalement de scolarité. Et la nouveauté dans ce statut, c'est que l'étalement de scolarité serait accompagné d'un étalement des droits de scolarité. Donc, un étudiant qui déciderait de faire son Bachelor en quatre ans ou en cinq ans ne paierait que trois années de droits de scolarité. Ça, c'est le premier élément constitutif du statut.

Le deuxième élément, c'est un accompagnement personnalisé, qui existe déjà à Sciences Po de manière assez poussée pour tous les étudiants, mais qui sera là identifié et spécifique aux artistes en fonction de leurs contraintes en tant qu'artistes de haut niveau, et aussi, et ça c'est un élément important, de les accompagner lorsqu'ils sont hors les murs de Sciences Po. Lorsqu'ils sont dans une scolarité hors les murs de Sciences Po, c'est-à-dire lors du parcours civique en première année, lors de la troisième année à l'international, lors du semestre hors les murs en Master, et de césure éventuellement. L'idée est de cibler pour eux soit des universités partenaires qui peuvent leur permettre parallèlement de poursuivre leur activité artistique, soit un pays, soit une ville qu'ils souhaitent particulièrement, avec la DAI de voir comment optimiser — en fait mettre en place des synergies qui permettent à tout moment de la scolarité de poursuivre ces deux parcours. Sachant, et vous avez cette information dans la note, nous avons une analogie avec les sportifs de haut niveau, et que 17 % des sportifs de haut niveau abandonnent le sport, alors qu'ils sont à un niveau de qualification important et qu'ils peuvent prétendre à participer aux Jeux olympiques, au moment du choix de l'enseignement supérieur, précisément parce qu'ils craignent de ne pas pouvoir mener les deux parcours de front.

Alors, ce statut, qui sera effectif à la rentrée 2023, s'adosse à trois axes stratégiques de l'Institution. Le premier axe stratégique, c'est l'accueil de la diversité des talents. Je ne vais pas revenir sur ce sujet que vous connaissez par cœur, c'est une volonté de l'établissement qui s'incarne notamment par sa politique de recrutement au niveau des admissions, qui demande aux candidats de mettre en valeur leurs activités extra-académiques, leurs passions, leurs centres d'intérêt dans leur dossier d'admission. C'est le fameux bloc 3. Il s'agit ici de talents artistiques qui sont largement répartis parmi les candidats et les admis, comme en témoigne notamment l'expression de la vie étudiante sur l'ensemble des campus. Donc, pour être concerné par ce statut d'artiste de haut niveau, je le répète, ces talents doivent s'inscrire dans une visée professionnalisante, qui se mesure à la fois par la densité de la pratique et par l'inscription dans un établissement de professionnalisation artistique — qu'il s'agisse d'un conservatoire à rayonnement régional, ou du Conservatoire national supérieur de la musique et de la danse de Paris ou de Lyon, d'une classe préparatoire à l'enseignement supérieur, c'est-à-dire qu'il faut que ce soit porté par un établissement. Parce que nous avons beaucoup de candidats qui font de la pratique artistique à un haut niveau, mais qui ne sont pas pour autant éligibles au statut d'artiste de haut niveau. La diversité des talents se conjuguera aussi à l'international, puisque nous avons la chance d'avoir dans notre groupe de travail, qui va devenir la commission de délivrance de ce statut, l'École Cortot, l'École nationale supérieure de musique de Paris, qui est dirigée par une femme qui a envie d'ouvrir la musique à l'égalité des chances, et aussi à l'international, et qui est prête à octroyer des bourses aux étudiants extracommunautaires pour les accompagner dans cette double pratique.

Le deuxième axe, c'est celui de l'égalité des chances. Alors, c'est vrai que ça peut paraître un peu orthogonal, puisqu'en général les artistes de haut niveau viennent de familles plutôt bien installées culturellement et économiquement, c'est un marqueur social important. Cependant, dans notre réflexion, nous n'avons pas oublié cet axe-là, et nous avons une opportunité via notre programme Convention éducation prioritaire, puisqu'à la rentrée prochaine, un lycée qui fait partie de nos partenaires, le lycée Henri Bergson à Paris dans le 19^{ème}, va héberger les classes à horaires aménagées musique et danse, qui étaient auparavant hébergées par le lycée Brassens, qui va fermer. Sciences Po se mobilisera sur ce champ via le programme, pas simplement à Paris puisque nous allons aussi faire la promotion au-delà du territoire francilien sur l'égalité des chances. Et nous avons le soutien de la DSD, qui pourra lever des bourses — enfin, des fonds, à la fois pour des bourses, et aussi pour l'achat d'instruments de musique de qualité, puisque d'après nos échanges, les professionnels nous indiquent que souvent, s'il y a une barrière, c'est souvent une barrière matérielle. C'est-à-dire que les étudiants, lorsqu'ils font des

représentations ou des concours, ils n'ont pas les équipements suffisants. Donc, l'idée est vraiment de travailler cet axe-là, qui fait partie de notre stratégie.

Enfin, le dernier axe est la régulation de l'accompagnement personnalisé. L'analogie avec les sportifs de haut niveau qui sont accueillis à Sciences Po depuis des années est importante. Ils bénéficieront, eux aussi, bien entendu de l'étalement de scolarité et de la partition des droits de scolarité. Mais il s'agit aussi de réguler l'accompagnement personnalisé, plus qu'individualisé en réalité, en identifiant les profils de sportifs de haut niveau facilement via la liste ministérielle, et artistes grâce à la commission qui octroie ce statut dans le système d'information. Alors, ça peut paraître un détail, mais aujourd'hui, les équipes ne sont pas en mesure d'identifier les sportifs de haut niveau ou les artistes de haut niveau puisque ce n'est pas intégré dans le système d'information. L'idée est que cela le soit dès la rentrée, et que le suivi puisse se faire de manière plus évidente via un référent, qui sera identifié comme étant le référent sportifs et artistes de haut niveau. La valorisation des talents artistiques trouvera un espace naturel au sein de la Maison des arts et de la création, qui a vu le jour en mars 2023. Pour ceux qui ont participé aux cérémonies de diplômes la semaine dernière, ils ont pu voir que Sciences Polyphonies, association donc de Sciences Po composée d'artistes de haut niveau, a participé à la cérémonie en donnant un concert juste avant la remise des diplômes.

Enfin, et c'est le dernier point, pour permettre l'institutionnalisation de ce statut, l'article 16 du règlement de la scolarité, qui parlait déjà des sportifs de haut niveau, sera modifié pour intégrer les artistes de haut niveau. Je vous remercie pour votre attention, et je suis à votre disposition pour les questions.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Myriam. Je vois qu'il y a beaucoup de demandes de prise de parole.

François HEILBRONN

Merci, Myriam. Très bonne initiative, très intéressante. J'avais une question sur la définition de l'artiste de haut niveau, et surtout les champs et les disciplines. Parce que vous avez parlé de musique, vous avez parlé de danse, mais je voulais savoir jusqu'à... et puis aussi des formations diplômantes et des formations d'enseignement supérieur qui doivent être associées à ça — quels sont les champs artistiques qui sont couverts ?

Olivier ROZENBERG

C'est vraiment un très beau projet. J'insiste sur ce que vous dites sur la Maison des arts et de la création, parce qu'il me semble qu'un des points de faiblesse de cette maison, c'était que j'y voyais assez peu les étudiants dans sa structure, donc ce serait très bien non seulement que leurs tuteurs soient rattachés à la maison, mais peut-être que certains de ces étudiants soient associés au Conseil et à la gouvernance de la maison, pour en faire un peu leur lieu.

Inès FONTENELLE

Merci pour la création de ce statut, qui en effet répond à une demande, et notamment en ce qui concerne la partition des frais de scolarité, enfin plutôt leur étalement. Alors, j'ai un certain nombre de remarques. D'abord, sur les inscriptions pédagogiques, il me semble que cette année, il y a eu, disons, un problème de calendrier, puisque le statut sera mis en place de fait à la rentrée, or les inscriptions pédagogiques sont en cours maintenant, donc on a reçu des messages d'étudiants qui souhaiteraient bénéficier du dispositif et qui n'ont pas pu. Donc, je ne sais pas exactement quel est le processus, mais en tout cas il y a un souci de calendrier qui s'est posé, donc il serait bien de clarifier exactement qui y a droit pour ça puisse se passer de la manière la plus, disons, tranquille possible.

Ensuite, pour ce qui concerne la commission qui décidera ou non de l'octroi de ce statut, il serait bien qu'un étudiant représentant élu des Conseils puisse y siéger, puisqu'il y a quand même une question de frais de scolarité qui se pose. Donc, ça nous semblerait important. Et de même, nous souhaiterions connaître comme monsieur HEILBRONN les critères pour l'octroi de ce statut.

Alors, le rapport mentionne justement une politique de bourse qui sera créée pour favoriser les doubles parcours dans des établissements conventionnés. Vous avez cité une école de musique, je ne sais pas si c'est à cette école que vous faisiez référence, mais dans tous les cas, on a eu des retours d'étudiants qui nous ont dit qu'il pourrait être intéressant d'étendre ce type de bourse à d'autres établissements — puisque souvent, ces étudiants-là ont des parcours qui sont plus longs, et donc qui représentent des coûts

en plus qui sont difficiles à tenir sur le long terme, et auquel cas ça pourrait être intéressant d'avoir des dispositifs de bourse pour eux aussi.

Un commentaire un peu plus anecdotique, sur la salle de musique de la Maison des arts, il nous a été dit par les danseurs qu'ils ne disposent pas d'un miroir pour pratiquer. Donc, il serait bien d'en installer un si possible.

Et enfin, deux dernières remarques. Beaucoup d'étudiants nous ont dit que ce serait utile pour eux que les cours magistraux puissent être enregistrés, comme cela se faisait pendant la période du COVID, parce que ça peut arriver qu'ils soient absents, et auquel cas ils souhaiteraient pouvoir rattraper avec des enregistrements. De même pour les absences, alors peut-être que dans le dispositif, c'est prévu, mais une dispense d'assiduité serait importante.

Et enfin, pour terminer, et pour de vrai cette fois-ci, est-ce que les ateliers artistiques ne pourraient pas être remplacés — enfin, les crédits des ateliers artistiques ne pourraient-ils pas être donnés dans le cadre de ces pratiques artistiques ? Ce qui permettrait aux étudiants un peu plus de temps dans leur emploi du temps. Merci.

Raphaël ZAOUATI

Merci beaucoup, ça va être assez rapide, puisque ça va pas mal se répéter avec ce qui a déjà été dit, mais effectivement c'est une très bonne nouvelle, je pense, en termes d'accompagnement et aussi en termes de frais de scolarité pour les étudiants artistes, qui sont d'ores et déjà nombreux à Sciences Po, et pour qui c'était une demande de longue date. Je pense qu'il serait en effet important de veiller à un bon repérage et une bonne identification des étudiants qui sont bénéficiaires de ce statut, parce que ça peut être un peu plus complexe que pour les sportifs de haut niveau, du fait justement de la variété du champ et des disciplines artistiques. Et toutes les pratiques artistiques de haut niveau ne se traduisent pas forcément via une inscription au sein d'un conservatoire, mais je pense que la commission qui est créée spécifiquement de par sa composition saura trouver un juste équilibre. Et en effet, il me semble que c'est une bonne opportunité aussi de faire vivre la Maison des arts et de la création par une contribution plus importante de l'ensemble des étudiants artistes à Sciences Po.

Simon CORDONNIER

Moi, je salue aussi évidemment le projet sur le fond. Simplement, comme je l'ai déjà dit en réunion de bureau, mais je me permets de le redire ici, je m'inquiète des conséquences que ça a sur le suivi que ça implique de la part des secrétariats pédagogiques, qui aujourd'hui n'ont absolument plus les moyens de mettre en œuvre ce suivi de manière satisfaisante, à la fois pour eux en termes de conditions de travail et pour les étudiantes et étudiants concernés. Et je prends prétexte de ce sujet, en sachant que ce n'est pas lui qui est en cause, pour alerter d'une façon générale sur la charge aujourd'hui qui pèse sur les secrétariats pédagogiques, qui à mon avis ont atteint un niveau d'usure jamais atteint auparavant, en tout cas pas à ma connaissance depuis les quelques quinze années que je suis là. Ça s'est vu au moment de la diplomation, ça se voit aujourd'hui au moment des IP, si Audrey n'est pas là, c'est parce qu'elle est en train de préparer les IP — enfin, voilà, aujourd'hui, on est vraiment à un niveau de saturation quand même assez extrême. Donc, je sais que des chantiers vont arriver et je sais que vous avez conscience de ces difficultés, ça me paraissait important néanmoins de les rementionner ici.

Voilà, donc, excellent sur le fond, mais faisons en sorte que ce soit gérable de façon satisfaisante pour tout le monde. Merci.

Dina WAKED

Moi, j'ai deux questions. Si j'ai bien compris, on parle d'un nombre d'étudiants très, très faible, cinq ou six tous les ans, et je me demande un peu, comme Simon, est-ce que ce n'est pas trop de travail, trop de programmes sur mesure pour un nombre très faible d'étudiants ? Et est-ce que ça n'alourdit pas la charge de travail des équipes dans le futur, si jamais on va augmenter le nombre d'étudiants qui peuvent bénéficier de ce statut ? Autrement, sur la question des définitions, je suis d'accord avec les remarques faites sur le fait que la définition d'artiste est un peu vague, comment on peut vraiment cadrer qui est artiste et qui n'est pas artiste pour bénéficier de ce statut ? Merci.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je vais essayer d'être synthétique, merci beaucoup pour vos encouragements. Alors, François, oui, les champs artistiques sont illimités en fait. Les deux piliers de ce statut, c'est 1) avoir une pratique intensive, soutenue par une structure professionnalisante, donc quel que soit l'art en question — on parle

beaucoup de musique et de danse parce que ce sont les arts qui sont majoritaires, mais ça peut être bien sûr le cirque, le cinéma, enfin, voilà, bien sûr, le théâtre, absolument. À partir du moment où la formation artistique est bien encadrée, un étudiant qui fait du cinéma par exemple, voilà, depuis des années, il n'en fait pas une vocation professionnelle, ne sera pas concerné. En revanche, un étudiant qui sera engagé dans un parcours, éventuellement la FEMIS pour ne pas la nommer, pourra bénéficier de ce statut. C'est la première chose. Et donc, c'est très objectivable. La commission est composée de professionnels, et nous avons au sein de cette commission la vice-présidente de la Fédération des usagers du spectacle enseigné (FUSE), qui regroupe plus de 5000 associations et qui a une grande expertise.

Olivier, oui, très juste, je souhaite aussi, nous souhaite tous que la Maison des arts soit un peu – enfin, que les étudiants s'emparent aussi de ce projet et le fassent vivre. Il y a un lieu qui a été identifié, qui se trouve à côté du Medialab, me semble-t-il avec la direction de l'immobilier pour que précisément les étudiants artistes puissent rencontrer leur référent là-bas, et on l'espère, participer à la programmation. La directrice de la Maison des arts est tout à fait bien sûr prête, et souhaite d'ailleurs, nous a demandé de solliciter les étudiants.

Inès, souci de calendrier, forcément puisque le statut n'existe pas. Mais sachez quand même que depuis des années, il existe des artistes à Sciences Po de haut niveau, qui sont traités de manière empirique, comme on le fait pour tous les étudiants qui ont une situation particulière. Donc, j'ai reçu deux mails effectivement, auxquels j'ai répondu, et les responsables pédagogiques vont faire l'accompagnement. Et j'en profite pour répondre à Simon : j'entends ce que tu dis, et je le vis avec mes équipes, on essaie de plus en plus d'accompagner, moderniser les processus, et ce projet nous permet aussi, nous a permis de créer un espace dédié dans le système d'information, Banner. Cela peut paraître anecdotique, mais cela fait des années qu'on espérait avoir cette identification dans le système d'information. Donc, demain, les équipes seront informées sur le statut de l'étudiant directement sur leur écran et pourront requêter pour obtenir toute l'information nécessaire au traitement de l'étalement, donc ça ira beaucoup plus vite qu'aujourd'hui. Et la commission est composée encore une fois de professionnels — et d'étudiants aussi, Inès, il y aura un étudiant. Alors, est-ce que ce sera un élu ou un étudiant artiste de haut niveau lui-même ? Ça, c'est une question qui est ouverte, on pourra échanger sur ce sujet à un autre moment.

Cours magistraux, eh bien, oui, on espère aussi avoir le plus de cours magistraux filmés, mais l'ICI a d'autres projets également.

Raphaël, faire vivre la Maison des arts, j'ai déjà répondu. Repérage, système d'information. Simon, j'ai répondu. Dina, alors, oui, Dina, effectivement, cinq ou six étudiants, c'est ce qu'on prévoit parce qu'on est vraiment dans la professionnalisation extrême. Nous avons à l'EAP, Nour AYADI, je vous invite d'ailleurs si vous avez deux minutes à regarder ce que fait Nour, elle a obtenu tous les prix, elle a réussi à faire ses deux parcours en parallèle. Peut-être que faire une promotion auprès des établissements nous donnera plus d'étudiants que six, mais, bon, voilà, on se dit que six qui vont rayonner dans le monde, dans le milieu artistique, en portant Sciences Po comme alma mater, ce n'est déjà pas mal.

Dina WAKED

Merci beaucoup. Je n'espère pas qu'on va filmer les cours magistraux, je ne pense pas que les académiques seront tous en faveur de cette proposition. Désolée, Inès.

Louise WAGENER

Rapidement pour souligner qu'il ne faut pas oublier les étudiants et les étudiantes en campus en région, parce que là, j'ai l'impression qu'on a beaucoup pris l'angle de vue du campus de Paris, avec la Maison des arts qui est beaucoup plus active sur le campus de Paris que sur les campus en région. Le ou la référente qui sera sur place à Paris et certainement pas sur les campus en région. Donc, réfléchir aussi à comment faire en sorte que ces étudiants artistes professionnels en devenir, ou déjà artistes professionnels qui sont sur les campus en région soient tout aussi bien suivis et aient les mêmes clefs et aides que ceux qui sont sur le campus de Paris.

Dina WAKED

Merci beaucoup, On va passer au vote. Myriam je ne sais pas si vous voulez lire le projet de résolution, sinon c'est écrit dans la note.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je peux peut-être lire, si vous voulez, la partie qui a été ajoutée. Donc : « les sportifs et les artistes de haut niveau peuvent obtenir des aménagements de scolarité adaptés à leur situation, sur demande motivée auprès de la direction de la scolarité et de la réussite étudiante. Les sportifs de haut niveau sur liste ministérielle, et les artistes de haut niveau reconnus par la commission mise en place par Sciences Po qui obtiennent un étalement de scolarité en début d'universitaire se verront appliquer un étalement des droits de scolarité correspondant. La commission, composée de professionnels des arts, d'acteurs des formations à Sciences Po, admissions, scolarité, Collège universitaire, écoles, et d'un étudiant ou d'une étudiante, se réunira deux fois par an, lors des admissions, fin juin et à la rentrée — et plus si besoin ». En outre, le dernier alinéa était déjà dans l'article. Et on fait une référence à l'article 37 sur le sport, là vous pourrez demander si vous le souhaitez plus de détails à Sébastien THUBERT. Merci.

Dina WAKED

Il n'y a pas d'académiques dans la commission qui se réunit ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Non, il n'y a pas d'académiques dans la commission, mais on peut ajouter un académique, mais je...

Dina WAKED

Si on parle du règlement de la scolarité, je pense que ce serait bien d'avoir un académique qui est impliqué... non ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Il n'y a pas d'enjeu — il y a des enjeux de scolarité, mais pas des enjeux académiques à ce niveau-là. Mais bon, on peut ajouter si — d'autant plus qu'on avait Frédéric RAMEL dans la commission, donc on peut peut-être...

Dina WAKED

Exactement, Frédéric est académique, c'est pour ça, quand j'ai vu... exactement, pour ça, je pensais que Frédéric continuerait d'être impliqué dans la commission.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

J'ajoute un académique dans le texte.

Dina WAKED

Parfait, je pense que ce serait bien. Merci beaucoup. OK. On vote sur la proposition de la modification de l'article 16, avec l'ajout d'un académique dans la commission. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Alors, la modification est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup, Myriam.

Le Conseil approuve a modification de l'article 16 du Règlement de scolarité à l'unanimité.

IV. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE JEUNES DIPLÔMÉS PROMOTION 2021

Dina WAKED

Nous passons au quatrième point de l'ordre du jour, c'est une présentation de l'enquête des jeunes diplômés de la promotion 2021, et je cède la parole à Anne LESEGRETAIN, la directrice de Sciences Po Carrières, pour nous présenter l'enquête.

Anne LESEGRETAIN

Merci beaucoup. Merci de m'accueillir, je suis heureuse de venir vous parler de l'édition 2023 de l'enquête qui a sollicité les diplômés de juin 2021, et nous permet de mesurer le début de leur carrière. Je vais vous priver du plaisir des 200 pages, mais je vous invite à les consulter attentivement, évidemment. L'échantillon des 1479 répondants à l'enquête est représentatif de la promotion. Il y a cependant une légère surreprésentation des jeunes diplômés français, légèrement plus de femmes, et de jeunes diplômés qui ont effectué l'ensemble de leur scolarité à Sciences Po et ont rejoint Sciences Po au niveau du Collège universitaire.

Alors, avant de partager peut-être quelques indicateurs, c'est important de se rappeler les vocations de l'enquête. Évidemment, elle mesure l'efficacité et la performance du modèle pédagogique auprès des recruteurs —. C'est aussi important de se rappeler que les étudiants sont nombreux à se servir de l'enquête et à s'intéresser aux indicateurs mesurés, et notamment cela leur est fort utile au moment de la négociation de leur premier salaire ; et souvent, ils s'appuient sur des chiffres et viennent discuter avec des conseillers à ce sujet. Important aussi de se souvenir que les familles, les parents, les bacheliers actuels souvent ont beaucoup de questions sur la diversité des débouchés, et au-delà de l'image de Sciences Po ont besoin aussi de savoir quelles sont les conditions de recrutement auxquelles ils auront accès une fois entrés à Sciences Po. Je rappelle juste également que l'intérêt principal et majeur de l'enquête se situe dans les détails et dans les nuances, et qu'il est encore plus intéressant de lire attentivement les résultats relatifs à chaque école, voire à chaque Master.

Alors, je passe aux résultats. 83,4 % des répondants à l'enquête ont décidé de trouver un emploi, les autres ayant fait le choix de poursuivre des études. Parmi ceux qui ont fait le choix de trouver un emploi, 93,7 sont en activité professionnelle. De manière générale, posons déjà ce constat : l'enquête confirme une dynamique positive suivie depuis plusieurs années et cela se confirme encore cette année. Pour une très large part, le contrat des étudiants était signé avant même la remise de leur diplôme : c'est le cas pour presque la moitié d'entre eux, 46,8 très précisément. Plus de 80 % ont été embauchés en CDI, en contrat contractuel du service public ou organisations internationales — ce qu'on appelle la part des emplois stables. S'agissant du lieu de travail, malgré la légère surreprésentation que j'ai évoquée sur l'échantillon concernant les étudiants diplômés internationaux, 34,5 % d'entre eux démarrent une trajectoire hors de France, et dans plus de 75 pays. La ventilation est équivalente aux années passées, ce qui témoigne d'une très forte mobilité des diplômés dans l'ensemble des zones, et quelle que soit leur région d'origine. On a également cette année un élément qui me paraît intéressant à porter à votre connaissance, c'est le fait qu'au-delà de ces chiffres et du lieu où s'exercent les emplois, il y a aussi plus de 50 % des diplômés qui nous disent intégrer une dimension internationale à leur poste — soit sur la gestion des projets, les interlocuteurs, l'objet de leurs missions, etc.

Parlons à présent de la répartition dans les secteurs d'emploi. Cette année, 62,5 % des diplômés ont choisi de travailler dans le secteur privé, 21 dans le secteur public, 9,2 en ONG ou associations, et 7,3 en organisations internationales. Petite parenthèse pour vous préciser que cette année, nous avons intégré la catégorie associations/ONG pour permettre plus de finesse dans les déclarations, ce qui explique la très légère baisse du secteur privé en raison du déport d'un certain nombre de réponses entre le privé et le secteur associations et ONG. J'avais noté aussi quelque chose d'intéressant et que j'ai oublié de vous partager sur la répartition géographique des emplois : en France, quasiment 90 % des étudiants qui exercent leur emploi en France travaillent en Île-de-France. C'est assez intuitif compte tenu du choix vers le secteur privé administration et de la concentration des sièges sociaux et administrations en Île-de-France. Je pense que ce sera intéressant de regarder plus précisément cette répartition géographique pour les diplômés de l'École urbaine pour mesurer leur intérêt pour les territoires.

Alors, concernant les rémunérations, les salaires conservent comme les années passées une tendance à la hausse. Le salaire moyen hors primes s'élève très exactement à 41 610 euros, ce qui est en progression par rapport aux 40 268 euros de la promotion 2020, et s'élève à 43 736 pour les salaires moyens avec primes. Je vous invite évidemment à aller bien au-delà de cette moyenne, qui surtout sur les rémunérations n'est pas très significative, et à regarder les détails selon les écoles, les Masters, et évidemment les marchés correspondants.

Les conditions de recrutement sont toujours bonnes, elles sont même excellentes, et cette année, elles se sont encore améliorées encore, puisque 86 % des étudiants trouvent en moins de six mois — ce qui est une forte hausse par rapport à l'année passée, nous avons gagné plus de 6 points. Malgré ce constat qui est très favorable, certains chiffres révèlent néanmoins des inégalités qui persistent, notamment sur le volet des inégalités femmes-hommes et des différences boursiers/non-boursiers nous, Sciences Po Carrières, mais aussi les secteurs pédagogiques et le Pôle de la réussite étudiante, travaillons collectivement à proposer des dispositifs d'accompagnement et de levée des freins grâce à des choix d'intervenants et des propositions de témoignages et de parcours inspirants pour les étudiantes et les étudiants.

Ceci étant dit, cela fait quand même plusieurs années que je n'avais pas eu le plaisir de partager avec vous une réduction de l'écart de salaires entre femmes et hommes : nous avions l'an dernier 11,3 % de différence, et cette année l'écart se réduit à 7,2. Je reste évidemment très prudente. Néanmoins, c'est une nouvelle plutôt heureuse, et j'espère pouvoir y voir le début d'une tendance et une réduction des écarts qui s'inscrira dans le temps. Les écarts tiennent aussi, aux secteurs d'activité choisis. Toujours

dans le peloton de tête des secteurs privilégiés par les jeunes diplômés, les administrations (18,6 %). Viennent ensuite le secteur audit/conseil, 17,6 %, suivi par OI, ONG, banque/finance, qui s'élève à 6 %. Les chiffres varient peu par rapport aux enquêtes précédentes.

Tout à l'heure nous avons parlé d'apprentissage, je fais le lien en soulignant que les conditions d'embauche des apprentis sont excellentes. Les apprentis trouvent plus vite un emploi que les étudiants qui ne sont pas passés par des formations en apprentissage. On relève toutefois un point sur les niveaux de rémunération, et puisque nous nous lançons l'année prochaine dans l'aventure d'une enquête de suivi des trajectoires à plus long terme, il sera très intéressant d'infirmer ou confirmer l'intuition qui porte à croire que les salaires légèrement inférieurs des apprentis au moment de l'embauche sont dus au fait qu'ils restent vraisemblablement dans la structure qui les a accueillis avec un pouvoir de négociation moindre, et que cet écart se réduit, et pourquoi pas s'inverse lors du second emploi après quelques mois ou année d'expérience. Nous observerons ce phénomène avec une attention très particulière dans les résultats de l'enquête à venir, et qui suivra les trajectoires quelques années après la remise du diplôme. Je vais conclure avec deux informations plus qualitatives. La première, c'est la note de satisfaction, si vous me permettez cette expression, qui est donnée par les diplômés à leur emploi : 84 % des diplômés se déclarent satisfaits ou très satisfaits de l'emploi qu'ils occupent. Ces chiffres semblent de manière assez directe liés au niveau d'autonomie et aux conditions d'emploi dont ils bénéficient, et notamment, on a pu le relier à l'obtention de possibilités de travailler à distance ou pas, en sachant qu'une immense majorité des diplômés bénéficie aujourd'hui à minima d'un ou deux jours de télétravail.

Enfin, et je termine par une question posée aux jeunes diplômés, tout comme la conférence des grandes écoles, sur les enjeux liés à la RSE. Sont cités dans la question les enjeux RSE : environnement, égalité femmes-hommes, éthique, handicap et ouverture sociale. Plus d'un diplômé sur deux déclare travailler sur ces enjeux. Et 94 %, et je pense que ce chiffre doit nous réjouir, estiment que Sciences Po les a préparés convenablement à la compréhension et aux compétences nécessaires en lien avec ces enjeux.

Alors, vraiment pour terminer cette fois, sans nier certains biais, on a quand même un sentiment très largement favorable et à nouveau de très bons résultats d'insertion professionnelle. Et je peux vous dire que cela confirme ce dont nous nous rendons compte sur le terrain dans le lien avec les employeurs et que cela témoigne de l'attractivité des profils des étudiants pour les employeurs dans tous les secteurs. Actuellement, nous préparons le forum carrières qui se déroulera fin septembre et les souhaits des recruteurs sont excessivement vifs et forts pour venir y rencontrer tous les étudiants. Merci beaucoup de votre attention, et je suis bien sûr à votre disposition pour les questions.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Anne. Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ?

Emeric HENRY

Juste une question rapide sur l'audit et le conseil, c'est passé de 5 % à 18 %, c'est recodé ? Vous avez recodé les entreprises ? Parce que ça ne peut pas être une tendance de fond.

Raphaël ZAOUATI

Merci beaucoup. L'enquête fait le constat d'une meilleure intégration professionnelle des étudiants ayant réalisé une césure. Ils trouvent un poste plus rapidement, ils sont mieux rémunérés. Ces chiffres témoignent une fois de plus l'intérêt majeur que constitue justement la césure, qui est déjà effectuée par près de la moitié des étudiants, mais ils montrent aussi comment les inégalités se créent dès la césure, car vous le savez, les frais de scolarité constituent encore une barrière importante pour certains étudiants qui souhaiteraient justement en réaliser une, mais qui ne peuvent pas payer davantage de frais, si bien qu'il nous semble essentiel d'entamer dès à présent une réflexion sur la baisse des frais de scolarité en césure. Merci.

Alain CHATRIOT

Deux petites remarques sur deux éléments. L'un, puisque vous nous avez expliqué que vous aviez affiné certaines catégories, ce qui est tout à fait compréhensible, même si en fonction du nombre de réponses, mais il y a quand même beaucoup de réponses, donc je vois les liens, mais je suis un tout petit peu gêné par la catégorie « éducation recherche think tank », qui me semble quand même mériter une dissociation. Ne serait-ce que pour avoir une idée plus exacte des effectifs concernés dans les répondants de l'enquête. C'est un tout petit détail. Je me réjouis que certains des étudiants formés à la recherche puissent trouver des emplois tout à fait éventuellement satisfaisants dans des think tanks, mais ce ne sont quand même

pas du tout les mêmes types de trajectoires professionnelles. Ce ne sont peut-être pas non plus les mêmes types de trajectoires salariales. Mais en tout cas, je pense que quitte à affiner, ça mériterait peut-être d'être fait.

Et puis, le deuxième point, je me suis étonné, mais peut-être n'y avait-il pas moyen d'avoir une question sur cette dimension-là, mais puisque ce sont les diplômés 2021 qui sont concernés, lorsqu'ils étaient étudiants qui ont subi très directement la pandémie mondiale, je me suis demandé si c'était une dimension sur laquelle on pouvait avoir une réflexion via ce type d'enquête, ou pas du tout. Et puisque vous nous expliquiez qu'il y avait ce projet d'enquête à cinq ans, est-ce que c'est une dimension qui peut être intégrée dans le questionnement de nos diplômés, ou pas du tout ? Mais en tout cas, ça a quand même dû être un choc, non seulement pendant la formation, ça on en est toutes et tous persuadés, mais sans doute aussi dans l'entrée sur le marché du travail. Donc, je me demandais si l'enquête pouvait nous donner des éléments sur ce point.

Olivier ROZENBERG

Merci pour le rapport. Donc, sans vouloir abaisser nos mérites à tous, c'est aussi la conjoncture économique qui explique ces bons chiffres. Je me demandais si du côté du département d'économie, vous ne pouviez pas trouver des économètres qui puissent essayer de faire la part de nos mérites et de ceux de la conjoncture — ce n'est pas évident, mais peut-être de façon expérimentale.

Inès FONTENELLE

Dans le rapport, il est mentionné que les étudiants entrés par la voie CEP sont beaucoup moins nombreux, 33 %, à accéder à un emploi avant leur diplomation, contre 52 % pour les BAC 0. On aimerait savoir si vous avez des leviers d'actions sur ce sujet-là, et s'il y a des choses qui peuvent être faites. Merci.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Inès. J'ai juste un commentaire, parce que c'était aussi mentionné hier dans le CVEF, je me demande : est-ce que c'est possible d'ajouter peut-être aussi des doctorants ? Je sais que c'est quelque chose qui dépend de l'École de la recherche, mais est-ce que par exemple pour le prochain rapport, vous pouvez inclure, avec la collaboration de l'École de la recherche, les données des doctorants ? Pour avoir aussi une perspective globale des étudiants en général de Sciences Po. Merci.

Anne LESEGRETAIN

Merci. Je vais tenter de répondre aux questions, j'essaie de les prendre dans l'ordre. Alors, navrée de cette erreur sur le secteur audit/conseil. Nous avons dès le lendemain envoyé un erratum, mais je crois que vous n'avez pas reçu notre correctif. Nous souhaitons vous présenter ce rapport avant l'été, mais il y avait encore de petits ajustements à réaliser dans la version que vous avez reçue, j'en suis navrée... Je pense que nous pourrions vous renvoyer la dernière version où quelques erreurs graphiques ont pu être corrigées. Donc, vous avez tout à fait raison, effectivement, ce n'est pas 5 %, et le chiffre était tout à fait proche l'année dernière.

Je suis absolument d'accord avec vous sur l'intérêt de la césure, et on l'observe depuis plusieurs années. Je laisserai mes collègues répondre sur la...

François HEILBRONN

Anne, excusez-moi, donc c'est plutôt proche de 18 %. C'est l'historique qui n'est pas bon.

Anne LESEGRETAIN

Oui, pardon. Oui, oui, on est généralement entre 17 et 19 %, et c'était le cas l'année passée. Pardonnez-moi si je n'ai pas été claire, c'est le graphique qui présentait une erreur et la barre de l'histogramme qui était erronée.

Sur la finesse des secteurs, nous l'avons évidemment bien en tête. En fait, c'est un travail qui est conduit petit à petit, à la fois avec le souci de conserver un historique, de ne pas faire les choses disons trop violemment, de faire les bons choix pour ne pas y revenir sans cesse, de conserver aussi des points de comparaison avec la CGE. Sachez que le champ éducation/thinktank/recherche fait partie des prochaines modifications pour l'année à venir. On a là fait un travail de consultation de l'ensemble des écoles pour discuter de cette partie secteur d'activité qui est la plus délicate et qui nous pose le plus de questions.

Chaque année, nous menons un travail soit pour intégrer de nouveaux secteurs, soit pour corriger et affiner des choses qui, comme l'exemple que vous avez cité, est très insatisfaisant.

Pour les questions en lien avec le COVID, ces questions en fait ont existé les deux années passées, elles ont disparu cette année, dans la mesure où elles ne nous permettaient pas, dans les deux enquêtes précédentes, d'apporter un éclairage satisfaisant. La CGE et l'ensemble des membres de la CGE avaient intégré des questions et les ont supprimées de l'enquête cette année car cela n'avait pas fourni beaucoup d'informations. En revanche, dans les interprétations que l'on fait des indicateurs, nous gardons cette dimension en perspective. Par exemple, sur les délais d'insertion, on a remarqué que l'on revient aux chiffres d'avant crise de 2019. Donc, c'est plus dans l'analyse des chiffres que dans les questions elles-mêmes que nous gardons en mémoire les impacts éventuels du covid dans l'insertion des jeunes diplômés.

Pardon, je crois que j'ai oublié une question.

Olivier ROZENBERG

La part de la conjoncture.

Anne LESEGRETAIN

Absolument. C'est tout à fait exact. La CGE dans la présentation de son enquête commence évidemment par cela, je n'ai pas voulu allonger la présentation, mais c'est un fait que les jeunes diplômés ont bénéficié d'un nombre d'offres et de recrutements qui est tout à fait excellent cette année. Quant à la proposition de travailler avec le département d'économie, j'en serais ravie, et ce sont en fait aussi des éléments que nous travaillons avec le CDSP. Avec Anne-Solenne, nous rencontrons Nicolas SAUGER demain et ne manquerons pas de lui faire part de votre remarque. Inês, sur la population des CEP, c'est évidemment un sujet parmi les autres écarts qui existent, et sur lesquels avec Myriam et le pôle réussite nous envisageons et nous avons envie de travailler, au-delà de ce qui est déjà réalisé et au-delà de toutes les ressources qui sont disponibles, mais que les étudiants méconnaissent encore. Il tient qu'à nous de diffuser plus largement l'information sur les dispositifs d'aide existants, et de créer des dispositifs ad hoc auxquels les étudiants qui le souhaitent pourraient participer. Et enfin, sur l'enquête doctorants, je réserve peut-être un joker pour une discussion avec l'École de la recherche, qui serait intéressante de mener pour voir dans quelle mesure on pourrait allier et conjuguer nos efforts dans un terme plus ou moins court, et voir comment évaluer, ou s'aider en tout cas pour évaluer la trajectoire des étudiants doctorants, bien sûr.

Dina WAKED

Merci beaucoup Anne.

V. POINT D'ÉTAPE RELATIF AU GROUPE DE TRAVAIL CONSACRÉ À L'ORIENTATION DES ÉTUDIANTS DE 3A DANS LEUR CHOIX DE MASTER

Dina WAKED

On peut passer au cinquième point de l'ordre du jour. C'est un point d'information relatif au groupe de travail consacré à l'orientation des étudiants de 3A dans leur choix de Master. Je veux juste partager avec vous que ce groupe de travail s'est réuni trois fois, a auditionné des doyens de différentes écoles, a eu des comptes-rendus détaillés — merci, Inês — et a pris le temps d'arriver à un consensus qu'Anne-Solenne, la directrice adjointe de la formation et de la recherche nous présente ici.

Anne-Solenne DE ROUX

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. C'est donc pour vous faire un point d'étape sur le travail qui a été fait dans le cadre de ce groupe de travail interconseils. Dina l'a dit, on a eu un certain nombre de participants, dont les doyens, qui ont notamment participé à la deuxième session. Ça nous a permis d'abord de partager un constat, ce qui était important pour pouvoir bien réfléchir à ce qu'on souhaitait faire. Le constat, c'est qu'il y a un sureffectif au sein de certains programmes, ce ne sont pas certaines écoles, c'est au sein de certains programmes, qui pose des difficultés réelles en termes de suivi des étudiants, de mise en œuvre d'un projet pédagogique, de la qualité de l'accueil de nos enseignants et de leur accompagnement, et de la qualité de travail des équipes pédagogiques qui se retrouvent avec un

nombre d'étudiants qui est parfois trop important et qui n'a pas été anticipé. Lors des différentes discussions, il y a des pistes qui ont été proposées. Parmi ces pistes, il y avait le fait d'avancer le calendrier, le fait d'avancer le choix à la fin de la deuxième année et non plus lors de la troisième année, l'objectif d'améliorer le parcours d'orientation des étudiants compte tenu du nombre d'informations qui sont mises à leur disposition, mais qui ne leur permettent visiblement pas de construire un projet professionnel à temps pour bien faire leur choix de Master, en tout cas pour certains, et la volonté de conserver une diversité des étudiants au sein de chaque programme entre les différentes procédures de recrutement, et donc d'avoir au sein de chaque programme des étudiants qui viennent du Collège universitaire et des étudiants qui viennent des procédures d'admission nationales et internationales.

Donc, à la suite de ces discussions, il y a une note qui a été préparée et présentée à Mathias VICHERAT, à Sergei GURIEV et aux différents doyens, qui proposait les éléments suivants. D'abord, d'avancer à mi-janvier le moment du choix de Master, de transformer ce choix de Master en vœux en demandant à chaque étudiant d'indiquer deux vœux de programmes qui les intéressaient, de leur indiquer que ces vœux seraient figés dès le moment du choix et de ne plus laisser un long moment de latence un peu étrange entre ce moment de choix et le choix définitif, qui était parfois interprété comme étant une indication dès janvier qui serait confirmée à la fin du mois d'avril. Donc, il y avait un peu de confusion, donc on avance ce choix au mois de janvier, et on considère que ce choix est définitif de la part des étudiants. Surtout, de revoir en profondeur le parcours d'orientation qui est proposé aux étudiants durant le Collège universitaire, donc dès la première année. Il y a d'ailleurs une première expérimentation qui a été faite hier en associant les doyens des écoles au welcome day qui est destiné aux étudiants qui vont rejoindre la première année du Collège universitaire ; donc, les doyens sont venus se présenter aux étudiants et leur indiquer que les écoles les attendaient à l'issue d'un parcours en trois ans, en donnant les grandes lignes des projets pédagogiques, mais c'est une manière déjà de leur expliquer d'abord qu'ils sont accueillis au sein d'une institution qui va les accompagner pendant cinq ans, donc ça ancre le fait que le parcours est en cinq ans, et c'est aussi une manière de commencer à les faire réfléchir ou à les intéresser à l'offre de formation en Master sans leur mettre une pression considérable. Et puis, le dernier point, c'est de mettre en place une commission d'orientation qui sera composée de représentants de Sciences Po Carrières, des écoles et d'un représentant étudiant — commission d'orientation qui sera sollicitée lorsque des étudiants qui souhaitent rejoindre un programme auront envoyé des éléments d'orientation qui ne paraissent pas suffisamment convaincants aux responsables des programmes concernés, lorsqu'il y a une demande de l'étudiant qui n'aurait pas trouvé les réponses à ses questions parmi toutes les ressources qui sont mises à sa disposition.

Et ce processus d'orientation sera mis en œuvre selon l'agenda suivant, avec en septembre prochain la définition de capacités d'accueil au sein des programmes — c'est la première fois que chaque école va définir au sein de chaque programme ce qu'il imagine être des capacités d'accueil idéales, avec une répartition des étudiants venant du Collège, mais surtout venant des procédures externes. Ce sont des capacités d'accueil qui seront partagées avec les Conseils, et la démarche sera expliquée à chaque fois. Durant le semestre d'automne, une espèce de sous-groupe de travail qui va vraiment réfléchir sur la construction de ce parcours d'orientation de manière à répondre aux besoins des étudiants et à replacer les besoins des étudiants au centre de ce parcours-là. En janvier 2024, la mise en place de ces nouvelles échéances avec les vœux de Master qui seront donc définitifs. Et tout au long de ce processus, des échanges avec les instances pour expliquer ce qui fonctionne et ce qui ne marche pas, ce qu'on peut éventuellement expérimenter, et puis ajuster au fur et à mesure.

Pardon, comme il n'y a pas de réaction, on pourrait imaginer qu'il y a un processus contraignant au terme des trois années, ce qui était quand même le point de crispation principal de ces échanges, c'est : est-ce qu'au terme de trois années d'expérimentation, cette commission d'orientation donnerait un avis contraignant ou non pour l'étudiant ? La réponse est donc non, en imaginant que chacun autour de cette table fera très bien son travail — à la fois nous dans la construction du parcours d'orientation, et les étudiants dans le fait de s'intéresser à l'intégralité de l'offre de formation en Master, de manière à pouvoir rejoindre le programme qui correspond à un projet professionnel mieux construit, ou en tout cas bien construit. Et en parallèle, d'adapter aussi et de mettre en face de l'évolution des effectifs les besoins ou en tout cas les ressources humaines qui sont nécessaires pour assurer un bon accompagnement des étudiants et des enseignants.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Anne-Solenne. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

Inès FONTENELLE

Alors, j'ai bien entendu que la commission ne sera pas contraignante, et c'est ce que l'on souhaitait, pour les trois prochaines années tout du moins, mais bon, on a quand même l'impression qu'on est éventuellement sur une pente glissante et que si le dispositif ne fonctionnait pas et qu'en termes d'effectifs, finalement, il y aurait toujours des programmes en tension, on pourrait basculer sur un dispositif qui serait contraignant, ce à quoi évidemment on s'opposerait. Donc, on reste très vigilant sur ce sujet, puisqu'évidemment, comme vous l'avez rappelé, l'idée n'est pas d'arriver à la fin, enfin disons au moment du choix du Master pour dire à l'étudiant qu'il est mal orienté, mais plutôt de l'accompagner sur les trois années. Donc, bon, cette commission ne doit pas être un dispositif de pilotage d'effectif. Ce qui me permet d'ailleurs de dire qu'il est possible que les étudiants ne s'orientent en fonction, vous, de vos besoins dans les Masters. Naturellement, les étudiants sont peut-être plus intéressés par un Master ou un autre, en tout cas pour ceux venant du Collège universitaire, et il est possible que ça ne corresponde pas à vos capacités d'accueil. Donc, on sera très attentif à ça aussi.

Et pour ce qui est de la question des capacités d'accueil, si on décide de fixer des capacités d'accueil, il faudrait dans tous les cas qu'il y ait une souplesse, puisqu'encore une fois l'orientation des étudiants ne correspondra peut-être pas à vos attentes, et qu'elles soient votées en Conseil — alors, je ne sais pas, à Sciences Po ça ne s'est jamais fait à ma connaissance, mais en tout cas à l'université, ces capacités sont votées en Conseil. Donc, il faudrait que ce soit également le cas ici, même si de ce que je comprends, il y aura quand même une marge de manœuvre — en tout cas, je l'espère.

Par ailleurs, un dernier élément : on n'a pas eu de chiffres exacts sur la proportion, disons, d'étudiants qui seraient mal orientés. On comprend bien les sureffectifs, on ne sait pas parmi ces étudiants quel est le nombre d'étudiants entre guillemets mal orientés, et quel est le nombre d'étudiants qui sont le fait de l'augmentation tout simplement des effectifs au Collège universitaire qui mécaniquement se reportent en Master. Donc, on sera aussi vigilant sur ce sujet.

Et pour finir, vous avez dit que les choix seront définitifs en janvier. Nous, on pense quand même qu'il faut qu'il y ait une certaine bienveillance, on peut se tromper et finalement vouloir changer, donc il faut quand même garder une certaine souplesse, nous semble-t-il. Merci.

Olivier ROZENBERG

Merci. Merci pour ce travail. Je ne suis pas sûr que ça marche. J'espère, mais ce n'est pas sûr. Je comprends que la direction de Sciences Po ne veut pas faire de ce dossier un cheval de bataille et de conflit avec les étudiants, qu'elle en a eus, des conflits, sur les droits de scolarité, et qu'elle les limite, donc il y a cette solution, dont on verra si elle fonctionne.

J'attire votre attention sur trois problèmes possibles. D'abord, le danger de créer de nouvelles réunions pour le personnel administratif, dont on disait tout à l'heure qu'il était très occupé. Donc, ça me semble lourd, ces centaines de dossiers dont on doit vérifier la cohérence. Ensuite, la possibilité d'avoir un effet pervers avec la définition des capacités d'accueil, parce qu'on va définir pour tel Master ou pour telle école une capacité d'accueil maximale, elle va peut-être être atteinte compte tenu des vœux des étudiants du Collège, et donc l'école ou le Master se retrouverait coincé pour attirer des étudiants à l'international — ce qui était un peu le but opposé de la manœuvre, de garder notre capacité à attirer les meilleurs étudiants du monde, enfin avec une certaine emphase, en quatrième et en cinquième années. Donc, j'ai peur que ça coince un peu des écoles de ce point de vue-là. Et enfin, je trouve, Anne-Solenne, qu'il y a une petite ambiguïté dans la présentation : tu insistes beaucoup sur la cohérence du projet, il y a parfois un problème de niveau, des étudiants qui sont peut-être cohérents, mais qui ne sont pas bons. Alors, qu'est-ce qu'on en fait ?

Alain CHATRIOT

Je complète d'une remarque ce que vient de dire mon collègue et ami Olivier. Effectivement, espérons qu'un tel dispositif fonctionne et résolve le problème, je crois qu'on en est tous d'accord, mais je m'interroge quand même, au-delà de ce que vient de rappeler Olivier, quel type d'anticipation en termes de nombre de dossiers vous estimez pour la commission d'orientation ? Pour qu'on ait quand même un ordre de grandeur du travail que ça va représenter. Est-ce que vous avez des éléments un petit peu concrets ? Ça rappelle aussi sous un autre angle une question précédente. Et puis, espérons que cela fonctionne, mais j'entends bien le choix qui a été adopté, qui était le choix rappelé régulièrement par notre directeur, mais si après les avis de la commission d'orientation, les décisions sont orthogonales à 90 % des avis de la commission d'orientation, je ne vois pas comment la commission d'orientation tiendra l'année suivante. Donc, il y a quand même une vraie question sur la soutenabilité de cette

solution, qui est sans doute la plus raisonnable actuellement, mais dont on peut vraiment s'interroger sur son fonctionnement à venir.

François HEILBRONN

Merci, Anne-Solenne. J'ai plusieurs remarques dans l'aspect pratique. Un des défauts assez structurels aujourd'hui de l'orientation du Collège vers les Masters, c'est en fait la troisième année passée à l'étranger, qui fait que ça éloigne les étudiants au moment où ils doivent réfléchir et ils doivent choisir, et donc effectivement réfléchir dès les première et deuxième années à leur donner le maximum d'informations, c'est important. L'autre chose qu'on a déjà souvent évoquée ici, c'est qu'il y a le campus parisien où à la limite les étudiants sont un peu mieux informés parce qu'ils voient sur place, en discutant sur place avec des étudiants de Master, sur place, ce qu'il se passe, et ça les aide à s'orienter, par contre pour les campus délocalisés, c'est beaucoup compliqué. Il y avait une idée qu'on avait évoquée dans cette enceinte plusieurs fois, c'était de créer de petits films vidéo présentant chacune des écoles, avec évidemment les équipes administratives, mais aussi les équipes pédagogiques, aussi d'anciens étudiants diplômés de ces écoles, pour avoir une sorte de petit film. Et on le voit très bien quand on va sur les sites d'universités étrangères, notamment pour les Masters, il y a souvent des outils d'information, de démonstration, d'explication, à la fois du contenu et des débouchés, qui sont bien faits. Je pense qu'il faut se doter aussi de ce type de moyens.

Pour revenir aussi à un sujet qui n'est pas abordé là, mais que je souhaite aborder et que j'ai abordé plusieurs fois dans cette enceinte, c'est qu'on a un système de Bachelor et de Master, et que je considère que Sciences Po est une exception dans le monde universitaire international, où l'admission en Master est automatique. Et je trouve qu'à partir du moment où on décerne un diplôme de Bachelor, ce n'est pas automatique de rentrer en Master à Sciences Po, il faut avoir les niveaux, les compétences, nous avons des niveaux d'exigence très élevés, et à juste titre très élevés pour tous les étudiants qui viennent de l'extérieur, français et internationaux. Il faut demander un minimum à nos étudiants sortant des Bachelors. Et donc, c'est un sujet qu'on élude, le directeur a écarté cette thématique dans sa campagne et dans cette enceinte ; même s'il est absent, je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, je pense que c'est un sujet qu'on ne peut pas écarter. On n'a pas énormément de problèmes, on a quelques pourcents d'étudiants qui sont problématiques, qu'on retrouve dans nos écoles et qui sont des problèmes dans nos écoles, qui n'ont pas le niveau. Et donc, je pense que c'est aussi un sujet qu'il faut aborder dans cette commission de réflexion. Je vous remercie.

Dina WAKED

Je veux juste ajouter que je suis tout à fait d'accord avec ce point-là, et ce qui m'inquiète un tout petit peu et je veux le signaler ici, c'est que j'ai un peu peur que sans critères clairs, l'orientation, ça devienne aussi une sélection cachée. Et je pense que ce n'est pas ce que cherchent les étudiants, ce n'est pas ce que cherchent les administrations, pour comprendre aussi comment mieux orienter les étudiants. Et peut-être qu'on doit voir comment ça va se dérouler, ces premiers trois ans, pour aussi réfléchir si ce n'est pas dans le but de tout le monde d'avoir quelques critères un peu clairs pour l'orientation — pour mieux orienter les étudiants. Chiara ?

Chiara MARTINELLI

En fait, je veux répondre aussi à ces dernières affirmations, parce que je trouve que le fait d'être admissible en Master, c'est un avantage de Sciences Po, c'est un point de force de Sciences Po, parce que ça nous permet en tant qu'étudiant de pouvoir choisir, de pouvoir avoir des engagements associatifs et des engagements professionnels pendant le Bachelor, tout en obtenant bien sûr la validation des cours. Donc, il faut avoir quand même des standards qui sont garantis par la validation. En théorie, si un étudiant obtient le diplôme de Bachelor, cela signifie qu'il a le niveau pour pouvoir continuer sa scolarité à Sciences Po. Donc, c'est pour ça, j'espère vraiment que dans l'avenir, on ne va pas prendre en compte l'idée d'une possible sélection. Et en plus, c'est ce que je voulais dire initialement quand j'ai levé la main, on ne comprend pas vraiment donc les deux vœux qu'on devrait faire en janvier, parce que cela signifie que des personnes devront aller choisir entre guillemets quel est le projet le plus cohérent pour nous, mais après, chaque étudiant sait entre guillemets quelle est la formation la plus cohérente pour lui-même. Et si les effectifs d'un cours sont atteints, quels seront les critères ensuite, comme vous avez dit, pour pouvoir dire qui va aller dans quel Master ? Cela signifie qu'effectivement, on va avoir une sélection basée principalement, je suppose, sur le niveau académique, ce qui pour nous constitue un

problème. Voilà. Donc, on va participer au groupe de travail et on va avoir moyen de continuer à débattre sur ce sujet.

Inès FONTENELLE

Évidemment, je souscris tout à fait à ce qui vient d'être dit par ma camarade. Et je pense aussi que dans le fait d'instaurer une éventuelle sélection entre le Collège universitaire et le Master, même si ce n'était qu'à la marge, on risquerait en fait de retrouver des biais sociaux, où des étudiants par exemple rentrés par la voie CEP, qui ont peut-être plus de difficultés, sans vouloir les stigmatiser évidemment, pourraient se voir refuser l'entrée en Master parce qu'ils n'auraient pas acquis le niveau au cours de ces trois ans, et il me semble que cela ne serait pas souhaitable. Mais dans tous les cas, la sélection, pour nous, n'est absolument souhaitable, et puis Sciences Po estime qu'ils ont de mauvais élèves qui arrivent en Master, vue la sélection à l'entrée, qui au Collège universitaire est encore plus élevée qu'en Master, et pour certains doubles diplômes par exemple on peut tourner autour de 5 ou 4 %. Alors, d'abord, je ne sais pas où trouver de meilleurs élèves, mais dans tous les cas, c'est l'école qui doit s'interroger sur la formation qu'elle délivre aux étudiants. Si de fait en Master il y a des étudiants qui n'ont pas le niveau, dans ce cas, c'est à l'école, me semble-t-il en tout cas, de se remettre en question, en partie tout du moins. Donc, voilà pour ça.

Et encore une fois, pour ce qui concerne la commission d'orientation, en effet les critères à l'heure actuelle sont quand même un peu flous, ce qui nous interroge aussi. Voilà, merci.

Anne-Solenne DE ROUX

Je ne sais pas par quoi commencer, mais merci pour toutes vos réactions, qui montrent que c'est un sujet qui intéresse. Alors, je ne sais pas si le dispositif est le meilleur, et de toute façon, je pense que tout le monde partage le fait qu'il faut avancer d'une manière. La sélection, elle a été écartée, soyons bien clairs, il n'y a pas de sélection et il n'y a pas de sélection cachée. Néanmoins, si on ne fait rien, ça veut dire qu'on accepte de totalement perdre la maîtrise de nos effectifs, on ne pourra plus anticiper les effectifs de la rentrée prochaine, donc on accepte le fait de dégrader la qualité de nos programmes et de dégrader la qualité de travail des salariés. Je ne suis pas sûre qu'on soit d'accord pour ça. Donc, il y a bien des choses qu'il va falloir expérimenter, et encore une fois se donner un peu de temps pour laisser vivre un dispositif et l'améliorer au fur et à mesure.

S'agissant du niveau, je suis absolument d'accord avec vous, et avec Inès en même temps. C'est-à-dire qu'on sélectionne beaucoup nos étudiants quand ils rejoignent le Collège universitaire, donc cette sélection, elle est faite. Néanmoins, on a un grand nombre d'étudiants et parmi eux, il y a des étudiants qui ne remplissent pas non plus leur part du contrat au Collège universitaire. Il faut les accompagner, il y en a pour qui c'est plus difficile, on peut accepter de prendre du temps pour les accompagner et favoriser leur réussite ; il y en a aussi pour qui Sciences Po n'est pas forcément le meilleur programme, ou qui auraient intérêt à s'arrêter à la fin du Bachelor. On peut être bienveillant, ça ne veut pas dire qu'on sacrifie notre exigence. Donc, il y a quelques étudiants, ils ne sont pas nombreux, mais c'est vrai qu'il y a quelques étudiants qui ont pu bénéficier d'une certaine — pas bienveillance, mais d'une certaine souplesse jusqu'ici, qui n'auraient peut-être pas eu leur place en Master. Ce n'est pas la majorité, et ce n'est clairement pas la solution à la question du sureffectif dans certains programmes.

Sur la question des capacités d'accueil, il s'agit plutôt de se fixer des objectifs et de se fixer des fourchettes basses et des fourchettes hautes, et pas de rogner sur notre capacité à recruter des étudiants à l'extérieur. Et on sait qu'en fonction de certains programmes, le nombre d'étudiants recrutés à l'extérieur est assez variable. Si je prends l'exemple de l'administration publique, ce sont 20 % à peu près des effectifs qui viennent de l'extérieur, entre 20 et 30 %, et le reste qui viennent du Collège universitaire. Il ne s'agit pas de revenir là-dessus et d'en profiter pour dire « on aura 50 % d'étudiants qui viennent du Collège et 50 % qui viennent de l'extérieur », même s'il y aurait un intérêt à faire ça. Donc, il s'agit de reprendre aussi des historiques sur ce qui fonctionne, et de définir des objectifs, mais pas d'en profiter pour faire passer des choses qui ne correspondent pas à la réalité aujourd'hui.

Sur la question des programmes, si on se rend compte que les étudiants continuent à s'orienter et qu'ils sont bien orientés, et qu'ils continuent à choisir certains programmes dits généralistes, mais que ça correspond à un vrai projet professionnel, et qu'ils se détournent d'autres programmes que nous, on pense importants, mais qui finalement ne sont pas attractifs auprès des étudiants, il y a un moment où il faudra qu'on en tire aussi des conclusions. C'est qu'il faut peut-être aussi nous-mêmes adapter notre offre, et peut-être nous-mêmes arrêter de proposer des programmes qui ne correspondent plus à une demande. Mais le pilotage, ce n'est pas juste mettre les étudiants là où on a envie qu'ils soient, en fait

c'est dans les deux sens, c'est que vous nous dites aussi des choses en choisissant certains programmes. Ce dont on veut être sûr, c'est que ce choix repose vraiment sur des informations qui vous ont été données et sur un projet professionnel qui est construit. Donc, à nous après d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Ça ne veut pas dire qu'on va fermer la moitié de nos programmes, mais il y a peut-être une offre qui mérite d'être ajustée, et qui nous permet aussi de redéployer des ressources humaines vers les programmes qui sont les programmes qui correspondent à la demande des étudiants — et à la demande des recruteurs, parce qu'il faut mettre les deux en perspective.

Sur la charge de travail de la commission, je ne pense pas que cette commission aura 800 dossiers à examiner. En réalité, le sureffectif concerne certains programmes qu'on connaît, il concerne notamment l'administration publique, qui est le gros programme en tension aujourd'hui. On a fait l'expérience cette année en redemandant une lettre de motivation aux étudiants. La lecture de ces lettres représente — en tout cas à la lecture de ces lettres, on a à peu près 40 étudiants dont le projet était moyennement convaincant. Et il ne s'agit pas tellement de la cohérence de leur parcours, mais de ce qu'ils sont capables de nous dire sur ce qu'ils souhaitent trouver dans ce programme et ce que ce programme leur permettra de faire par la suite. Donc, c'est une quarantaine d'étudiants, qui ont été contactés par les deux responsables pédagogiques de cette spécialité, qui préfèrent prendre ce temps-là plutôt que d'avoir à gérer après pendant deux ou trois ans des étudiants qui ne savent pas ce qu'ils font et qui continuent à hésiter avec d'autres programmes, et qui sont assez démunis au moment où il s'agit de choisir un métier. Ou qui essaient de rechanger aussi, ou qui font des césures, et qui ne sont pas très heureux dans leurs programmes. Donc, la charge de travail, mais ça, la commission, en tout cas la mise en œuvre de la commission nous permettra de répondre de manière plus précise à cette question, peut-être à des critères un jour en disant « mais si vous voulez rejoindre tel programme, il faut quand même avoir une appétence pour tel et tel sujet et être à l'aise dans ces matières-là », mais si on ne le teste pas, on ne sera jamais capable de répondre à cette question.

Je ne sais pas si j'ai oublié un point. Que le surplus. En fait, la commission, elle n'est là que pour les programmes en tension, et que pour les étudiants qui n'ont pas complètement convaincu les responsables pédagogiques. Oui, on ne va pas — en fait, la commission ne va pas traiter de tous les cas des étudiants, ni même de tous les étudiants qui veulent rejoindre tel ou tel programme, sinon c'est infaisable. Pardon si ce n'était pas clair.

Dina WAKED

Je pense peut-être, aussi pour réfléchir pour le futur, que ce ne serait pas mal d'avoir quelque chose d'harmonisé pour tous les programmes. Comme ça, ce n'est pas que pour le surplus, pour l'EAP ou PSIA, mais tout le monde sera obligé d'écrire une lettre de motivation ou quelque chose pour expliquer le programme de master souhaité. Mais ça rejoint l'argument que ce sera une surcharge de travail. Mais je pense qu'il est important d'harmoniser pour éviter le risque que dans quelques années certains programmes seront connus pour être des programmes faciles d'accès et d'autres non.

Anne-Solenne DE ROUX

Sur ce point, en fait, la grande majorité — il y a peut-être quelques exceptions qui m'échappent, mais la grande majorité des écoles demande lettre de motivation et CV aux étudiants qui souhaitent les rejoindre. La page de présentation est absolument illisible et je pense que la lettre de motivation n'est pas forcément le meilleur moyen de savoir si un étudiant est motivé. Peut-être qu'on peut utiliser un formulaire avec trois questions où on cherche vraiment à répondre à des questions précises, mais en tout cas on voudrait que les étudiants nous indiquent pourquoi ils souhaitent rejoindre tel ou tel programme, et de simplifier les choses et de les rendre plus lisibles.

Olivier ROZENBERG

Je pense, en écho à ce qu'elle a dit, il faut aussi peut-être sortir d'une culture un peu de l'opacité des Masters, qui parfois ne veulent pas dire quels sont leurs critères. Pour des raisons historiques, parce qu'il y avait une forme d'ambiguïté, on le voit quand par exemple on prépare des commissions de recrutement, j'ai déjà demandé des documents, deux pages sur les critères, et c'est très rare qu'on les ait, on disait « mais non, parce qu'on ne veut pas se figer », etc. Je pense qu'il faut aussi faire violence un peu aux responsables de Master, en disant « ça ne fige pas pendant dix ans ce que vous allez faire, mais à un moment donné on a besoin de savoir quels sont les critères ».

Inès FONTENELLE

Et puis finalement, si en fait cette commission — alors, c'est très bien qu'elle concerne le moins d'étudiants possible, je suis d'accord, mais finalement, on a l'impression que c'est plus un dispositif de pilotage, puisque dans les faits vous allez l'activer en cas de surplus, que vraiment, disons, une attention à l'orientation. Alors, c'est l'impression que ça donne, je ne dis pas que c'est le cas, mais... voilà.

Anne-Solenne DE ROUX

On sera vigilant, et, après, que les étudiants choisissent de conserver leur choix initial de programme alors qu'ils ont été entourés par Sciences Po Carrières, par des doyens, par des responsables pédagogiques, par des étudiants qui travaillent avec eux leur projet et qui peut-être disent « en réalité, compte tenu de tout ce que vous nous dites, il y a tel ou tel programme, on peut vous mettre en contact avec les responsables pédagogiques », j'imagine quand même que ça marchera. C'est-à-dire que je ne peux pas imaginer que la commission ne soit pas convaincante dans 90 % des cas. Ça me paraîtrait un peu étrange. Mais on verra.

Louise WAGENER

Encore une fois, on se concentre en fait sur cette commission et on oublie de prendre le problème à la source et de réfléchir à un véritable parcours d'orientation sur trois ans, qui permettrait peut-être de réduire ces nombres d'étudiants qui ne savent pas réellement où ils veulent aller, mais on continue à vouloir réorienter les étudiants à la toute, toute fin du Collège universitaire en se disant « mince, ils n'ont pas trouvé l'orientation qui leur correspond », au lieu de réfléchir réellement à ce qu'on pourrait faire en première et en deuxième année pour les étudiants du Collège universitaire, les aider à trouver un parcours qui leur correspond. Merci.

Anne-Solenne DE ROUX

Après on va laisser tout le monde partir, mais, Louise, on est bien d'accord sur ce point, c'est-à-dire que là, les questions portent beaucoup sur cette commission d'orientation, mais le point de départ initial, c'est vraiment ce parcours, qu'il faut construire. Et d'où le welcome day avec les doyens qui étaient présents dès hier après-midi auprès des futurs étudiants.

VI. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 18 AVRIL ET DU 23 MAI 2023

Dina WAKED

On peut passer à l'adoption des procès-verbaux. On a deux séances à voter : le 18 avril et le 23 mai. S'il n'y a rien de spécial, on peut les voter ensemble. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Alors, les procès-verbaux des deux séances sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil de l'Institut adopte les procès-verbaux des séances du 18 avril et du 23 mai 2023 à l'unanimité.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Dina WAKED

Et enfin, nous passons aux questions diverses. Est-ce qu'il y a des remarques, des points ?

Inès FONTENELLE

Je serai rapide, parce qu'on vient justement d'envoyer un mail à ce sujet. Les étudiants en double diplôme avec Sorbonne Université et les étudiants avec... j'ai oublié le nom de l'autre université, mais en tout cas les étudiants en SMAS n'ont pas accès à l'heure actuelle aux séminaires qui sont proposés en Bachelor. Enfin, ils ont un seul séminaire, au semestre 4. Et l'année dernière, on leur avait proposé, après des années de discussions et de demandes, de choisir s'ils le souhaitaient un séminaire au semestre 3. Et pour les étudiants qui s'étaient saisis de cette opportunité-là, et d'après nos informations c'était à peu près un tiers des étudiants, ça a plutôt bien fonctionné, ils étaient très contents, ça leur a permis d'enrichir leur offre de cours à Sciences Po, qui aujourd'hui finalement est assez limitée puisqu'elle se cantonne entre guillemets aux fondamentaux, à l'exception de ce seul séminaire au

semestre 4. Mais il a été annoncé aux étudiants récemment que cette option ne serait finalement pas renouvelée, et que pour des questions globalement techniques d'après ce que j'ai compris, il ne serait pas possible pour eux de se réinscrire à un séminaire au semestre 3, alors même que d'un point de vue pédagogique, à l'exception de certains étudiants qui ont eu des conflits horaires, mais qui en sont aussi responsables malgré la bienveillance des équipes, ne pourront pas s'inscrire à un séminaire supplémentaire. Donc, nous regrettons ce choix, puisque finalement, cette possibilité-là, elle a été très favorablement accueillie par les étudiants, et nous aimerions si possible en discuter avec vous — et c'est une demande des étudiants eux-mêmes. Merci.

Pascale EISENBERGER

Merci beaucoup. Moi, je voudrais juste rappeler que le groupe de travail sur les vacataires n'a toujours pas eu lieu. C'est le dernier Conseil donc de cette année universitaire, et je pense que ce serait bien si on pouvait le programmer assez rapidement pour l'année prochaine. Merci.

Dina WAKED

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres points, des remarques ? Est-ce que quelqu'un veut répondre à ces deux points ? Pour le groupe de travail sur les vacataires, je crois que le CVEF a décidé de décaler les réunions des deux groupes de travail sur les IP et les vacataires à septembre. Et pour l'autre point...

Anne-Solenne DE ROUX

Et pour l'autre point, Myriam DUBOIS-MONKACHI a été saisie hier de ce sujet.

Dina WAKED

S'il n'y a pas d'autres points, je vous remercie tous, je vous souhaite de bonnes vacances, productives et reposantes, et au plaisir de vous retrouver pour notre première séance de la prochaine année universitaire le 26 septembre.

Dina WAKED lève la séance à 11 h 19.